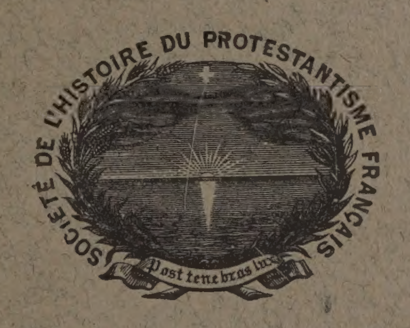
SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
du
Protestantisme Français
Reconnue d'utilité publique par Décret du 13 juillet 1870

Bulletin

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

Études, Documents, Chronique littéraire

LXXIe ANNÉE
VINGTIÈME DE LA 5e SÉRIE
3. Juillet Septembre 1922



PARIS
Au Siège de la Société, 54, rue des Saints-Pères

LIBRAIRIE FISCHBACHER (Société anonyme)
33, rue de Seine, 33

1922

SOMMAIRE (nº de chèque postal 407.83).

Avis important. — Les abonnements impayés seront *réclamés*, avec majoration de 0 fr. 50, par mandat-carte, affranchi, à remettre à la poste avec le montant.

RÉDACTION ET ABONNEMENTS

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. N. WEISS, secrétaire de la Société, 54, rue des Saints-Pères, Paris (VIIe), qui rendra compte de tout ouvrage intéressant notre histoire, dont deux exemplaires seront déposés à cette adresse. Un seul exemplaire donne droit à une annonce sur cette couverture.

Le *Bulletin* paraît tous les trois mois, en cahiers in-8º de 64 à 80 pages avec illustrations. On ne s'abonne pas pour moins d'une année. Tous les abonnements datent du 1er janvier et doivent être soldés à cette époque.

Prix de l'abonnement : 15 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine ; — 16 fr. 50 pour l'étranger ; — 10 fr. pour les pasteurs, instituteurs, etc., de France et des colonies françaises ; 12 fr. 50 pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante et de la précédente, 3 fr. 50 et pour les autres années, selon leur rareté.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est d'en déposer le montant dans un bureau de poste au compte-chèque nº **407.83** au nom de M. N. WEISS, secrétaire trésorier, 54, rue des Saints-Pères, Paris (VIIe), auquel doivent aussi être adressés par la même voie les dons et collectes.

Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

Pour la Fête de la Réformation

Voilà des années que nous la célébrons et que nous nous demandons si la réalité correspondra jamais à l'idéal qu'ont entrevu les réformateurs.

Le monde qui les vit naître, asservi à la suprématie spirituelle et temporelle de la papauté, aux ambitions, aux rivalités des rois et des princes, sans cesse ravagé par les guerres, les épidémies, la famine, — ils rêvaient de le délivrer de ces maux par l'Evangile de justice, de vérité et d'amour. Persécutés, trahis, calomniés, ils crurent à la victoire malgré les défaites et les abandons. Il est facile, quand on jette un regard sur les siècles qui nous séparent d'eux, de les traiter de visionnaires et de leur opposer le spectacle de nos ruines, de nos déceptions, d'un avenir inquiétant.

Et pourtant, qui oserait soutenir que leur effort a été vain, que l'humanité renoncera à l'idéal de liberté individuelle et collective, de justice sociale, de pitié pour les pauvres et les petits qu'ils n'ont pu réaliser que très imparfaitement, mais pour lequel ils ont vécu, souffert et sont morts?

Il y a à peine sept ans qu'à Paris, en Angleterre, à Genève, les Tchèques et leurs amis célébraient discrètement, mais avec ferveur, le cinquième centenaire du martyre de Jean Hus. A Genève les orateurs furent un proscrit, le professeur d'économie politique Mazaryk et notre regretté collègue Ernest Denis. De cinq étudiants tchèques qui étaient venus de Bâle, quatre, rentrés dans leur patrie, furent emprisonnés, l'un d'eux condamné à mort puis à la détention perpétuelle et les autres à dix-

huit ans de forteresse. Aujourd'hui le proscrit de 1915 est président de la République tchéco-slovaque, M. Ernest Denis, son plus utile et plus fidèle collaborateur est mort à la peine, mais dans une véritable apothéose, et le peuple dont ils soutinrent l'espérance, secoue le joug religieux qui l'écrasait [1].

Oui, la liberté religieuse, point de départ et fondement de toutes les autres, est encore supprimée en Russie, opprimée en Orient, en Transylvanie [2] et ailleurs. En France, nous l'avons inscrite dans nos lois, quitte à proscrire jusqu'au nom de Dieu de nos manuels scolaires; depuis qu'un certain parti, toujours le même, représente la victoire de 1918 comme une « victoire catholique », [3] que partout on nous annonce une véritable « renaissance catholique [4], le protestantisme est affublé du manteau de Tartuffe jusque dans les romans ultra-modernes [5].

Tout cela ce sont des symptômes d'un effort concerté qui, tôt ou tard, échouera à son tour, si ceux qui s'instruisent aux leçons de l'histoire, restent fidèles à cette recommandation du martyr de 1415 : *Cherche la vérité, écoute la vérité, apprends la vérité, dis la vérité, garde la vérité, défends la vérité jusqu'à la mort* [6].

N. W.

1. Voy. la *Semaine religieuse de Genève*, 7 octobre 1922.

2 Cf., entre autres, *La Transylvanie sous le régime roumain, Rapport de la Commission unitaire américaine*, Budapest, 1921, édition de la Société de littérature populaire.

3. Victor Giraud, *Revue des Deux Mondes*, 15 avril 1922, p. 859. Cf. Paul Seippel dans le *Journal de Genève*, 31 juillet 1922.

4. Voy. plus loin le compte rendu du livre du chanoine Prunel, *la Renaissance catholique*, Paris, Picard, 1922.

5. Voy. la *Pécheresse* de H. de Régnier, l'*Atlantide* et le *Lac salé* de P. Benoist, etc.

6. Le *Bulletin* sera envoyé à tout pasteur dont l'Eglise nous adressera une collecte ou un don (nº de chèque postal, 407.83).

Études historiques

LA LÉGATION DU CARDINAL MORONE PRÈS L'EMPEREUR ET LE CONCILE DE TRENTE

(avril-décembre 1562), d'après une publication récente

Le cardinal Giovanni Morone est une des figures les plus représentatives de ce groupe de catholiques, voisins, par leurs tendances morales et religieuses, voisins même, par leurs doctrines théologiques, du protestantisme, qui, au début du pontificat de Paul III, obtinrent assez de crédit pour qu'on pût espérer une rénovation large et humaine de l'ancienne foi et de la vieille Église, mais bientôt, débordés par les partisans d'une réforme étroite et intolérante, en furent les premières victimes, et finirent par s'en faire, bon gré mal gré, les instruments. C'est grâce à Morone, l'ami de Contarini, de Reginald Pole et de Vittoria Colonna, violemment suspect de luthéranisme et prisonnier de l'Inquisition romaine sous Paul IV, que le concile de Trente s'est terminé par le triomphe de l'orthodoxie et du Saint-Siège.



Fils de diplomate, — son père Girolomo Morone fut chancelier des derniers Sforza, — et diplomate lui-même avant tout, puisque, dès l'âge de vingt ans, en 1529, Clément VII le charge d'une mission auprès de François I[er], que, de 1536 à 1538, de 1539 à 1542, il repré-

sente le Saint-Siège comme nonce en Allemagne, et en 1555, comme légat à la diète d'Augsbourg, Giovanni Morone est, en même temps, de bonne heure, un grand seigneur d'Église. Évêque de Modène à vingt ans, cardinal à trente-trois, évêque de Novare et légat de Bologne en 1544, il compte, dès ses débuts, parmi les chefs officiels du clergé italien. Mais sa vie religieuse est d'un prélat réformateur, strictement attaché à ses devoirs, qui n'ignore aucune des misères de l'Église. Aussi, dès 1542, Paul III lui a-t-il confié la présidence du concile récemment convoqué à Trente : et, sans doute, si l'ouverture longtemps différée de l'assemblée ne l'avait empêché de remplir cette mission, s'y fût-il montré assez différent du négociateur trop habile de 1563.

Ses premières amitiés le rattachent en effet au petit groupe d'esprits profondément chrétiens qui, sous le pontificat de Clément VII, avaient fondé à Rome l'Oratoire de l'Amour Divin, et, après le sac de 1527, se retrouvèrent à Venise auprès du sénateur Gasparo Contarini. Ses hommes étaient avant tout des ascètes et des rigoristes; leur idéal de perfection religieuse demeurait monastique. Mais, comme les érasmistes espagnols qui, vers la même époque, obtenaient à l'université d'Alcala, réformée par le cardinal Cisneros, d'incontestables succès, ils rêvaient de concilier la discipline catholique avec la culture gréco-latine; ils se méfiaient des doctrines surajoutées par la tradition aux croyances primitives, des pratiques, des dévotions superstitieuses et formelles qui abaissaient la piété chrétienne; ils savaient les méfaits de la cour de Rome. S'ils condamnaient la révolte de Luther et déploraient la rupture de l'unité catholique, ils souhaitaient la réunion d'un concile universel, qui eût réparé des maux trop évidents, supprimé des griefs trop justifiés, et permis à l'Église, restaurée par ses propres forces, purifiée et rajeunie, de reconquérir son prestige et l'obédience des peuples qui se détournaient d'elle. Ainsi pensaient, avec Gasparo Contarini, Jacopo Sadoleto, Pietro Bembo, le prélat anglais Reginald Pole, qui tous, plus ou moins,

avaient appris à lire dans les livres d'Érasme, et devaient garder jusqu'à la mort la marque de l'esprit érasmien. Déjà, pourtant, certains indices annonçaient que l'avenir ne leur appartiendrait pas. Quelques membres de l'Oratoire primitif s'en étaient déjà retirés : Gaetano de Thiène s'absorbait tout entier dans la fondation et la direction du nouvel ordre des Théatins; Giampietro Caraffa ne songeait plus guère qu'à la correction des réguliers et qu'à introduire en Italie l'Inquisition espagnole. Si la commission de réforme, réunie par Paul III en 1539, avait encore adopté le programme des modérés, les partisans de Caraffa, méfiants à l'endroit des hardiesses érasmiennes, ne voyaient de salut pour l'Église que dans une hâtive codification des dogmes et des pratiques. Mais Giovanni Morone restait fidèle aux tendances de Pole et de Contarini. Dès 1536, il affirmait l'urgente nécessité du Concile; c'est lui qui fit accepter par la diète, en 1542, le choix de la ville de Trente comme siège de l'Assemblée. En Allemagne, de 1536 à 1538, il avait, au grand déplaisir d'Aléandre, obtenu, par sa modération, la sympathie du roi des Romains, Ferdinand; car le frère de Charles-Quint ne désespérait pas de regagner, par la douceur, les luthériens, qui, à Augsbourg, s'étaient montrés bien plus intraitables en face des sacramentaires que des catholiques. Sans partager les illusions de Ferdinand, Morone jugeait du moins que seule une réforme profonde et sérieuse pouvait enrayer les progrès du protestantisme; et quand le colloque de Ratisbonne, auquel il assista, eut marqué définitivement, en 1541, l'échec de la politique conciliante en Allemagne, et que Paul III, inquiet des progrès du luthéranisme en Italie, à Ferrare, à Lucques, à Naples, eut, le 21 juillet de l'année suivante, autorisé la fondation du Saint-Office romain, Morone ne cessa pas de penser que la réforme interne de l'Église était plus urgente que la suppression violente de l'hérésie.

Il le montra dans son diocèse de Modène, un des plus gravement menacés par les hétérodoxes. Il ne croyait pas d'ailleurs que l'interprétation luthérienne du dogme

chrétien fût de tout point inexacte. Il n'était pas loin d'admettre que l'homme, pour mériter le salut, doit compter sur sa foi et non sur ses œuvres. Ignace de Loyola venait d'arrêter à Rome, en 1539, les principes et le plan de la société, dont Paul III, après quelques doutes, approuvait, le 27 septembre 1540, l'esprit et l'institution. Déjà ses premiers compagnons avaient ouvert, en Italie, la campagne contre les hérétiques; en 1541, Alfonso Salmerón prêchait à Modène. L'évêque lui témoigna peu de faveur. Ils s'entendirent mal sur la question du salut : Salmerón ne voulait pas qu'on enseignât aux chrétiens l'inutilité des œuvres et s'efforçait de les réhabiliter; Morone protestait vivement que les œuvres sans la foi ne méritent que l'enfer, et que, même en célébrant la messe, — la plus sainte des œuvres que l'homme pût accomplir, — il avait conscience de commettre un péché. Salmerón dût quitter Modène, et, l'année suivante, Morone se contenta d'imposer aux hérétiques de son diocèse la signature d'un formulaire assez vague et conciliant, rédigé par Contarini. Il autorisait, en même temps, l'impression et la lecture d'un des livres qui servirent le plus efficacement la cause luthérienne en Italie, le *Beneficio della morte di Cristo*, du moine Benedetto de Mantoue, disciple de Juan de Valdés. Légat de Bologne, il traitait avec ménagement les étudiants allemands qui, à l'Université, propageaient les doctrines hétérodoxes. Il correspondait avec Pole; il était en communion d'esprit avec Jean de Valdés, avec Vittoria Colonna, avec Bernardino Ochino, qui plus tard quitta décidément le catholicisme, avec Pietro Carnesecchi, victime, en 1567, de l'Inquisition romaine; et quand, aux premières sessions de Trente, en 1545, les Jésuites Lainez et Salmerón eurent, malgré le général des Augustins Girolamo Seripando, malgré le légat Reginald Pole, obtenu l'anathème contre la doctrine protestante de la justification par la foi, il n'hésita pas à désapprouver le décret du concile.

*
* *

Mais depuis l'échec du colloque de Ratisbonne, le catholicisme réformé et tolérant, d'inspiration érasmienne, perdait du terrain. Contarini était mort en 1542; Sadolet et Pole, esprits délicats, de culture littéraire, mais sans grande vigueur, étaient peu capables de défendre une cause perdue. Dès juin 1546, Pole, découragé de voir, à Trente, s'annoncer la victoire des intransigeants, avait quitté le concile. L'autorité des Jésuites et de l'Inquisition romaine grandissait, et le cardinal Caraffa groupait autour de lui toutes les forces de la réaction catholique. Au conclave de 1549, il obtenait que Pole, un moment élu, fût écarté du pontificat; il en écartait également Morone. Quand se rouvrit le concile de Trente, en 1551, tous deux furent encore appelés à Rome et consultés; mais Jules III écoutait plus volontiers le cardinal Cervini, ami des Jésuites et interprète de Caraffa. Déjà, d'ailleurs, le légat de Bologne s'était réconcilié avec Lainez et Salmerón; et tandis que Pole consacrait ses derniers efforts à restaurer le catholicisme dans le royaume de Marie Tudor, et, débordé par les violents, couvrait de son autorité une persécution sanglante de l'hérésie, Morone, de son côté, donnait des gages à la réaction. Il encourageait la fondation du Collège Germanique; légat à la diète d'Augsbourg en 1555, il s'épuisait en vains efforts pour entraver la pacification religieuse à laquelle Charles-Quint était dès lors resigné.

Jules III mourut, Marcel II ne fit que passer, Caraffa devint, le 23 mai 1555, le pape Paul IV. La haine sénile et tenace dont il poursuivait Pole et Morone ne tarda pas à se satisfaire. Le 31 mai 1557, Morone était emprisonné, comme suspect d'hérésie, au château Saint-Ange; plusieurs de ses amis et de ses familiers étaient poursuivis, et le cardinal Pole, cité à Rome, voyait révoquer sa légation d'Angleterre. Marie Tudor ne lui permit pas de s'embarquer; mais, contre Morone, le Saint-Office dressait

vingt-et-un chefs d'accusation. Il avait fréquenté des hérétiques, et toléré la diffusion de livres dangereux; il s'était montré négligent dans la répression des mauvaises doctrines; il pensait mal de la vénération des reliques; il avait blâmé le décret de Trente sur la justification; il avait mal soutenu les droits du Saint-Siège. Le cardinal Ghislieri, qui fut plus tard Pie V, ordonnait la saisie de ses papiers, le traitait, selon la méthode de l'Inquisition, en coupable réticent, lui imposait un régime cruel. Lainez et Salmerón s'employèrent à le sauver; il refusa, dit-on, une grâce, offerte par Paul IV, à laquelle son crédit n'eût pas survécu. La mort du pape, le 18 août 1559, le délivra : il sortit le surlendemain du château Saint-Ange pour prendre part au conclave. Toutefois, si treize cardinaux s'étaient prononcés en sa faveur, onze persistaient à suspecter sa foi. Pie IV, Milanais comme lui, le prit sous sa protection; et, le 6 mars 1560, l'inquisition romaine le déclarait solennellement *innocentem et innocentissimum*; trois ans après, le pape lui confiait la présidence du concile de Trente. Mais il avait un passé douteux à faire oublier.

*
* *

L'assemblée s'était rouverte, pour la troisième fois, le 15 janvier 1562. Les plus puissants États lui étaient hostiles. Empereur depuis l'abdication de Charles-Quint, Ferdinand ne désespérait pas de ramener au catholicisme les luthériens, qui, par la paix d'Augsbourg, avaient conquis la liberté religieuse. Les catholiques allemands, très mal disposés vis-à-vis de Rome, exigeaient une réforme radicale de l'Église, dans son chef et dans ses membres; et les délégués de Ferdinand avaient reçu l'autorisation de réclamer la messe en langue vulgaire, la communion sous les deux espèces, le mariage des prêtres, une réforme sévère de la Curie et une stricte réduction du pouvoir pontifical. En France, Catherine de Médicis, qui suivait encore les conseils de Michel de l'Hospital,

recherchait les moyens de pacifier catholiques et calvinistes; les États d'Orléans, en janvier 1561, avaient discuté la question d'un concile gallican; et, malgré l'échec du colloque de Poissy, l'édit de janvier 1562 accordait aux protestants une assez large liberté de culte. En Espagne, si Philippe II venait, en quatre autodafés, de supprimer les groupes hérétiques de Valladolid et de Séville, n'admettait aucune transaction sur le dogme et sur la pratique, il estimait peu la cour romaine, et voulait une limite au pouvoir du Saint-Siège.

Les débats étaient violents et agités, sans qu'on pût arriver à une conclusion ni constituer une majorité stable. Sur la question du dogme et pour le refus de toute concession aux protestants, la masse des prélats italiens, guidés par les Jésuites, obtenait aisément l'appui des délégués espagnols, contre les Allemands et les Français. Sur la question de la hiéraarchie et pour dénier au Saint-Siège une obédience illimitée, Espagnols, Allemands et Français s'unissaient contre les Italiens. La coalition antiromaine. rejetait la formule *Proponentibus legatis*, qui eût sous-entendu la supériorité du pape sur le concile ; elle affirmait avec acharnement que les évêques tiennent leur pouvoir immédiatement de Dieu ; et un prélat espagnol alla jusqu'à dire que l'Église primitive avait ignoré la suprématie du Siège romain. Mais si l'on discutait de l'Eucharistie ou de la messe, l'accord se rompait; les Espagnols se retrouvaient à côté des Italiens et à la suite de Lainez pour rejeter les concessions qu'admettaient Allemands et Français. L'arrivée au concile, en novembre 1562, d'une nouvelle délégation française, présidée par le cardinal de Lorraine, et qu'on savait animée d'un esprit violemment gallican et antiromain, inquiéta gravement la cour pontificale. Deux légats vinrent à mourir en mars 1563, Ercole Gonzaga, cardinal de Mantoue, et Seripando, tous deux favorables à une politique de concessions. Français et Impériaux soutenaient la candidature du cardinal de Lorraine, qui, en février, à Innsbruck, s'était entendu avec Ferdinand.

Le péril grandissait pour la cour romaine; Pie IV et ses conseillers, les Jésuites, le jeune cardinal Carlo Borromeo, qui dirigeait, avec une rare maîtrise, la politique du Saint-Siège, ne songeaient plus qu'à clore, au plus tôt, le concile. Où la discussion théologique se révélait inefficace, la diplomatie pouvait réussir : le moyen le plus sûr d'abréger les débats de l'assemblée était de gagner les principaux opposants, Ferdinand et le cardinal de Lorraine. Il fallait, pour cette œuvre, un négociateur habile à manier les hommes et les affaires : le 7 mars, Morone était nommé légat.



Seul survivant, depuis la mort de Pole, disparu en 1558, de la génération libérale qui désormais avait perdu la partie, Morone n'était plus et ne voulait plus être qu'un diplomate. Pleinement d'accord avec les Jésuites et Borromeo, il accepta la mission de procurer, dans le plus bref délai, la dissolution du concile. Il devait d'abord plaider, devant l'assemblée méfiante, les bonnes intentions du Saint-Siège. Impériaux, Espagnols, Français, étaient persuadés que Rome se refusait à toute réforme. Dès son arrivée à Trente, en avril 1563, Morone affirma très haut, contre toute apparence, que le plus cher désir du pape était de collaborer avec le concile pour rétablir la pure doctrine, corriger les mœurs et détruire les abus. Puis il partit pour Innsbruck; il y trouva l'empereur fort mécontent, et qui, d'accord avec le cardinal de Lorraine, exigeait la réforme complète de l'ordre ecclésiastique, *etiam in capite*. Mais il y rencontra aussi Canisius, l'introducteur de la Compagnie de Jésus en Allemagne, qui préparait dès lors, contre le régime établi à Augsbourg, la longue et sourde lutte d'où devait sortir la guerre de Trente Ans. Esprit incertain et sans grande vigueur, Ferdinand, malgré la politique de conciliation officiellement admise, subissait son ascendant, le protégeait et le laissait faire. Canisius et Morone uni-

rent leurs efforts, et finirent par convaincre l'empereur que, dans l'intérêt même de la réforme catholique, mieux valait pour lui s'accorder directement avec le pape que de trop compter sur un concile anarchique et ingouvernable ; l'assemblée close, rien n'empêcherait le Saint-Siège d'accorder à l'Allemagne d'importantes concessions en matière disciplinaire.

L'entente fut conclue ; le concile ne devait écarter aucun des articles de réforme proposés par les ambassadeurs impériaux ; mais l'empereur éviterait de poser, en termes trop crus, la question de la réforme du Saint-Siège, ordonnerait à ses délégués de se tenir toujours en bonne intelligence avec les légats, et, de la sorte, tous les problèmes trop dangereux seraient systématiquement esquivés. Premier succès, dont Borromeo félicita Morone comme du plus grand contentement que le pape eut jamais reçu d'aucun de ses ministres. Cependant le légat, de retour à Trente, s'efforçait maintenant de jeter la brouille entre Espagnols et Français, ces « complices » dénoncés par Borromeo. Il y parvint sans trop de peine : des querelles de préséance entre le comte de Luna, représentant de Philippe II, et les ambassadeurs de France, lui fournirent l'occasion cherchée de rompre l'accord des deux délégations.

Restait à gagner le cardinal de Lorraine. L'entreprise ne fut pas très difficile. Ce personnage ambitieux et chimérique, manquait trop évidemment de convictions et de doctrine. Rien, dans son passé, ne le désignait pour le rôle de champion des idées gallicanes et de la pacification religieuse. Soumis depuis 1550 à l'influence des Jésuites dont il s'était fait en France le protecteur officiel, c'était lui qui, au cours d'une mission à Rome en décembre 1555, avait jeté définitivement les bases de la contre-Réforme dans le royaume, et, dès son retour, gagné Henri II à ses projets de lutte sans merci contre le calvinisme. C'était lui qui avait inspiré la lettre du 23 février 1557, par laquelle Henri II chargeait Odet de Selve, son ambassadeur à Rome, de solliciter l'établissement de

l'Inquisition en France; lui qui, lors de la signature de l'édit de Compiègne, avait reçu le titre de grand Inquisiteur. Il avait été l'un des instruments de l'accord conclu au Cateau-Cambrésis, entre Henri II et Philippe II, contre l'hérésie. Le coup d'État du 10 juin 1559, — l'arrestation en plein Parlement, des conseillers du Faur et du Bourg —, était son œuvre. A la veille du colloque de Poissy, il avait obtenu du gouvernement royal la reconnaissance officielle de la Compagnie de Jésus. En réalité, dans une réconciliation, que plusieurs jugeaient encore possible, des Luthériens avec l'Église catholique, il voyait le plus sûr moyen d'isoler moralement, d'affaiblir et d'abattre le calvinisme. N'avait-il pas, au colloque de Poissy, invité les théologiens de la confession d'Augsbourg, pour accabler les calvinistes sous leur désaveu? Devenu, après l'assassinat de son frère devant Orléans, le 18 février 1563, chef du catholicisme français, il savait les affaires du royaume assez incertaines pour ne pas sacrifier son avenir de chef de parti. Morone put se le concilier sans trop de peine. On le séduisit par l'offre d'une légation qui lui aurait concédé sur l'Église de France une autorité sans limites. A Rome, où il se rendit en septembre 1563, le cardinal, comblé de flatteries, ne résista pas aux avances de Borromeo et des Jésuites. L'exemple de l'empereur acheva de le rallier à la politique pontificale. Il quitta sans regret un rôle d'emprunt auquel il était mal préparé.



Maître désormais du concile, où l'opposition se trouvait affaiblie et déconcertée, où les prélats espagnols, seuls irréductibles, se voyaient isolés, en butte à l'hostilité des Allemands et des Français, Morone le conduisit rapidement à sa fin. Il sut, au moyen d'habiles compromis, tourner les difficultés; on évita soigneusement de définir les points trop controversés, de manière à laisser quelque liberté aux opinions contradictoires. On finit par

s'entendre sur l'institution des évêques et leur devoir de résidence sans porter préjudice à l'autorité du pape. On esquiva presque complètement la réforme de la Cour de Rome. La réforme des cardinaux, dont le concile avait prétendu limiter le nombre et définir la discipline, fut adjointe à la réforme des évêques et littéralement escamotée. D'ailleurs, au projet, soutenu par les princes, d'une réformation de la curie, les légats avaient répliqué par un projet de réformation des princes, qui, affranchissant les Églises nationales de leur tutelle, de leurs prétentions juridiques et de leurs exactions financières, les eût peu satisfaits. Comme on pouvait s'y attendre, les ambassadeurs français le repoussèrent hautement, au nom des libertés gallicanes, et, par protestation, quittèrent le concile pour se retirer à Venise. Fausse manœuvre ; le cardinal de Lorraine, qui revenait de Rome « tout adonné, écrit Morone, au service de Sa Béatitude, et résolu à terminer le concile », n'en fut que plus libre pour satisfaire Pie IV, auquel il semblait n'être plus pape, tant que siégerait l'Assemblée. Morone promit à Ferdinand qu'une fois la clôture prononcée, on accorderait à ses États toutes les concessions disciplinaires qu'ils sollicitaient, et la communion sous les deux espèces ; il fit reconnaître par le pape l'élection de son fils Maximilien comme roi des Romains. Les délibérations du concile devenaient de plus en plus précipitées ; on bâcla les derniers canons dogmatiques et les derniers décrets de réforme ; on régla sommairement la question du Purgatoire, celle de l'invocation des Saints, celle des indulgences. Seuls, les Espagnols s'opposaient encore à la dissolution ; le comte de Luna disait attendre les instructions de Philippe II ; il ne put que protester, sans effet, contre une discussion trop sommaire, tandis que le roi d'Espagne, circonvenu par la diplomatie pontificale, finissait par autoriser la clôture. Une légère indisposition de Pie IV offrit à Morone un prétexte pour l'anticiper. Il sut encore assurer au Saint-Siège un nouveau triomphe. Sur son initiative, les Pères demandaient au

pape confirmation de leurs décrets, inclinaient devant lui l'autorité du concile universel ; et lorsque, le 9 décembre, Morone déclara les sessions terminées, le cardinal de Lorraine, au milieu des acclamations qui saluaient Pie IV, consentit à le reconnaître, contre les « opinions de la Sorbonne », pasteur de l'Église universelle.

*
* *

La légation de Morone près l'empereur et le concile vient d'être l'objet d'une publication dont ce bref résumé permet de mesurer l'importance et l'intérêt[1]. En un volume de six cents pages, M. l'abbé G. Constant vient de rendre accessible aux historiens la correspondance, singulièrement riche, du cardinal, jusqu'ici presque entièrement inédite. La plupart des documents ont été tirés des papiers de Morone, que conservent les Archives Vaticanes dans la série *Concilio (di Trento)*; quelques-uns proviennent de la série dite *Nunziatura di Spagna*; certaines pièces, et non des moins importantes, ont été copiées aux Archives de Vienne et aux Archives de Simancas. Ces documents aident à suivre jour par jour l'activité de Morone, les inquiétudes de la Cour de Rome, la diplomatie du cardinal Borromeo, les hésitations et la capitulation de Ferdinand, la volte-face du cardinal de Lorraine, les dernières délibérations du concile, la résistance et la capitulation finale des Espagnols. Toute une histoire agitée et passionnée, toute une diplomatie ferme et subtile tiennent en ces pages. On comprend désormais pourquoi et comment le concile de Trente n'a pas rempli les attentes du monde chrétien, par l'action de quels personnages, sous l'empire de quelles craintes, de quelle volonté d'esquiver toute réforme profonde, avec quelle précipitation le catholicisme moderne s'est défini et fixé. Le cardinal

1. G. Constant; *La légation du cardinal Morone près l'empereur et le Concile de Trente (avril-décembre 1563)*; Paris, Éd. Champion, 1922, in-8°; LXV-611 p. — Ce livre forme le fascicule n° 233 de la Bibliothèque de l'École des Hautes-Études.

Morone apparaît comme l'un des hommes dont l'action, dans l'histoire de l'Europe moderne, a été, à un moment, capitale.

Ce travail, longuement et minutieusement préparé, est une œuvre solide d'érudition et de science. On ne peut qu'en louer la technique. Les documents, latins, italiens, espagnols, soigneusement copiés et collationnés, ont été publiés avec une sûre méthode, — malgré quelques fautes d'impression. Des sommaires précis et utiles les précèdent et les résument. Les notes, extrêmement copieuses et suggestives, presque surabondantes, ne laissent rien ignorer de ce qui peut éclairer, pour le lecteur, l'interprétation du texte, l'histoire de la contre-Réforme et du concile. On souhaiterait seulement que l'introduction, d'ailleurs assez complète, mais trop strictement biographique, dégageât en termes plus nets et plus vigoureux l'intérêt capital de cette belle publication.

AUGUSTIN RENAUDET.

Documents

LES PRISONNIERS D'AIGUES-MORTES ET LES NOTAIRES

(*Documents P. Falgairolle*)

A la fin de 1911, M. Prosper Falgairolle, archiviste à Vauvert (Gard) communiqua à M. N. Weiss un dossier très important, constitué par des copies qu'il avait prises à Aigues-Mortes, d'actes notariés concernant des prisonniers ou des prisonnières détenus dans diverses tours de la ville entre 1690 et 1763. Il laissait M. Weiss libre de les publier sous la forme que ce dernier jugerait à propos, et demandait simplement qu'on mentionnât son nom. Ces pièces nous furent passées, et comme nous avions alors en main des notes provenant des Papiers Fonbrune Berbinau et relatives à Aigues-Mortes, nous nous sommes attardés à compléter un dossier par l'autre, et à les enrichir largement tous deux par des recherches nouvelles.

Ayant été sollicité récemment d'écrire sur *les Martyrs d'Aigues-Mortes* un petit livre que « la Cause » doit éditer, il nous a paru convenable que le *Bulletin*, non seulement mentionnât les très précieuses découvertes de M. Falgairolle, mais qu'un résumé de ces pièces y fût publié, accompagné des vifs remerciements que méritent la patience et le désintéressement du consciencieux archiviste.

Les notices dont nous avons accompagné le nom des prisonniers mentionnés auraient pu être plus étendues : nous nous sommes borné à l'essentiel. Les indications provenant des registres d'État civil protestants ou catho-

liques de Nîmes, Lunel ou de Montpellier sont dues à M. Falgairolle. Nous ne renvoyons pas, dans le détail, au livre de Ch. Sagnier: *la Tour de Constance et ses prisonnières*, 1880, car cet auteur lui-même, dans des pages écrites en 1883 a complété, et surtout beaucoup corrigé son œuvre (*France Protestante*, Edition Bordier, vol. IV, col. 83). Mais nous ne revenons même pas à ce second travail, car nous avons puisé aux mêmes sources que Ch. Sagnier (*Papiers Court: Archives de l'Hérault*) et nous l'avons à notre tour complété et corrigé. L'ouvrage de D. Benoît, *Marie Durand, prisonnière à la Tour de Constance*, 3e édition, 1894 est précieux par les documents qu'il contient, mais il y aurait lieu d'y redresser de nombreuses erreurs de détail.

Les prisonniers ou les prisonnières des diverses Tours d'Aigues-Mortes qui depuis 1686 ont abrité des Religionnaires, peuvent être distingués en trois classes. Les uns ont été enfermés par un ordre de l'intendant de la province, ou du commandant militaire, sans que ceux-ci aient eu à en référer à la Cour ; tel est le cas par exemple des prisonniers que Bâville a fait retenir à Aigues-Mortes de 1686 à 1698, pendant tout le temps où il a été revêtu de pouvoirs judiciaires exceptionnels.

Une seconde classe réunit les prisonniers (dans l'espèce, des femmes seulement) qui ont été conduits à Aigues-Mortes par un jugement régulier, soit que le jugement condamnât simplement les prévenus « à une prison perpétuelle, » auquel cas une lettre de cachet venue de Versailles stipulait que la peine serait subie à Aigues-Mortes — soit que le jugement déclarât formellement que la Tour de Constance serait le lieu de la détention (ceci est, par exemple, le cas de Suzanne Charrier en 1708. Voir Sagnier : *la Tour de Constance*... p. 102).

Une troisième classe enfin est constituée par les prisonniers incarcérés à Aigues-Mortes en vertu d'une lettre de cachet émanée de la Cour, et donnée sur la demande de l'intendant ou du commandant militaire. A partir de 1718 de nombreuses prisonnières ont été dans ce cas.

Les prisonniers de la première et de la troisième classes ont donc été retenus par une mesure de police. Il s'agissait de réduire leur personne au silence, et de les empêcher d'agir. Ils ont donc conservé leurs biens, et du fond de leur prison ils en ont pu disposer par testament, et quelquefois les administrer. Quant aux prisonniers de la seconde classe, si le jugement qui les frappait confisquait leur avoir, il leur en laissait généralement un tiers, et ils pouvaient par devant notaire passer des actes relatifs à ce maigre reste. On verra dans le détail comment ces actes étaient dressés, et comment c'était tantôt le notaire qui se transportait dans la prison, amenant avec lui les témoins nécessaires, et tantôt le prisonnier qui était conduit chez le notaire.

A côté des actes notariés qui sont des testaments ou des ventes, on en trouvera un tout au moins qui est une caution donnée par un oncle auquel sa nièce est rendue.

Ces actes nous ont fourni quelques noms qui jusqu'ici étaient demeurés inconnus. D'autres, qu'on trouvera ici pour la première fois, nous avaient été révélés par des listes que nous avons découvertes aux archives de l'Hérault,

I. — Testament de David Vivent

Le 7 juin 1690 après-midi, dans la Tour de Constance, David Vivent bourgeois de Valleraugue, diocèse d'Alais, malade et prisonnier, teste. Il lègue onze livres aux pauvres de Valleraugue, et fait héritières universelles ses sœurs et frère: Dlle Suzanne Viven femme de Me Salomon Méjanel bourgeois, Dlle Violan Viven femme de Me Jacques Méjanel bachelier en droits, et Pierre Viven bourgeois, tous habitants de Valleraugue. Fait dans la salle haute de la Tour de Constance. Témoins: M. Jean de Villechatel Montalan écuyer Sgr de la Motte Juilly Lieutenant dans la compagnie d'Aymard du régiment de Normandie, Me Pierre Ricard prêtre servant au Chapitre d'Aigues-Mortes, Charles de Vérac, sergent dans la compagnie de M. de Sainquevain capitaine en garnison à Aigues-Mortes, trois soldats, et Jean Gabriel Arnoux maître peintre d'Aigues-Mortes. Notaire: Charles Raoul. Signé (entre autres): Vivent.

***

Ce prisonnier est David Vivent le boiteux, frère aîné du prédicant de Valleraugue François Vivent. On savait déjà qu'il avait

été enfermé à la Tour de Constance vers 1688. La présence d'un prêtre lors de la rédaction du testament indique que ce Vivent mourut catholique, et le registre curial d'Aigues-Mortes, à la date du 19 juin 1690 porte formellement que David Vivens âgé de 50 ans mourut ce jour-là après avoir fait de son propre mouvement une nouvelle abjuration de l'hérésie de Calvin. Il fut inhumé au cimetière de la ville (Voir *Bull.* xxxix, 155 et nos *Prédicants Protestants*, à la table).

2. — Testament de Jacques Moulard.

Le 4 octobre 1690 après-midi, dans la Tour de Constance, Jacques Moulard du lieu de Ceillat (lire Silhac) diocèse de Viviers, teste, malade et prisonnier. Il lègue 100 livres à chacun de ses quatre fils Pierre, Moïse, François et Jacques, qui sont mineurs, et 120 livres à chacune de ses trois filles Isabeau, Catherine et Judith, mineures également; il fait héritière universelle sa femme Gabrielle Dejours, qu'il institue tutrice des enfants. Témoins : Alexandre Sparion, apothicaire, Louis de Laboulay, sr de Launay, Pierre Michel, Jean-Pierre Rouvière du lieu de Cadabuech paroisse de Boisset, André Turc de Saint-Paul-la-Coste, Daniel Bas de Genève, et Pierre Lagarde, procureur. Notaire : Guillaume Lagarde. Signé : (entre autres) : Moulla.

* * *

Ce Moulard ou Moulla, du Vivarais (le nom s'est conservé sous la forme Moullas) est peut-être un des trois prisonniers qui, venus de Tournon ou de Beauregard, ont été conduits avec « la chaîne » jusqu'à Avignon, d'où ils ont été dirigés en même temps que quatorze femmes ou filles sur Aigues-Mortes, après l'affaire des prophètes du Vivarais, au début de 1689 (*Bull.* xxix, 463).

Ce testament mentionne, comme témoins, trois autres prisonniers de la Tour de Constance au moins :

Jean-Pierre Rouvière, de Cadabuech (Boisset, Gard) est un guide, qui dans les prisons du Pont Saint-Esprit a dénoncé le prédicant Bonnemère et l'a fait envoyer à la potence. Bâville, en faveur de sa dénonciation lui a épargné les galères. On ne savait pas qu'il eût été conduit à Aigues-Mortes (*Prédicants Prot.* I, p. 378).

Daniel Bas, joaillier de Genève, arrêté vers Castres en 1689 fut amené à Montpellier sur le soupçon qu'il était un guide ou un espion. Bâville, sans jugement, l'enferma à la Tour de Constance en avril ou mai 1689.

André Turc, de Saint-Paul-la-Coste (Gard) arrêté sans doute

pour assemblée pieuse, ou pour s'être trouvé en relations avec les prédicants, demeura dans la Tour jusqu'en août 1694. A cette date, avec Daniel Bas et un autre prisonnier nommé Bourguet, (de Paussan près Mialet, Gard) il réussit à s'évader, « ayant fait un trou au mur ». Daniel Bas qui s'était lié étroitement d'amitié, dans sa prison, avec le prédicant David Couderc de Vieljouvès (Saint-André de Lancize, Lozère) monta alors dans les Cévennes, et devint prédicant à son tour, jusqu'en 1698, date où il retourna à Genève (*Préd. Prot.* II, 152, 153, et à la table).

3. — Testament de Suzanne Dezon (*Deshons*)

Le 2 juin 1693 avant midi, dans la Tour de la Reine, Suzanne Dezonne, veuve de Jacques Dezon habitant de Colognac en Cévennes (Gard) teste, malade et prisonnière. Elle lègue 30 livres à chacun de ses quatre fils Jean, Antoine, Pierre et autre Jean Deson ; à Jacquette Desonne sa fille : 50 livres, un coffre bois noyer, quatre cannes de cadis et deux brebis ; à Antoine Deson son dit fils 7 livres 10 sols pour pareille somme que celui-ci lui a prêtée. Elle fait héritier universel son fils aîné Jacques Deson « en cas icelui reviendrait de l'armée », et le cas arrivant qu'il serait mort, elle lui substitue Jean Deson son fils puiné. Fait « à la salle de la Tour de la Reine ». Témoins : Jean Janas, raseur et renverseur pour le roi aux Salins de Peccais, Jean Rolland, marchand..... Pierre Boulet, praticien, un chirurgien et trois autres habitants d'Aigues-Mortes. Notaire : Pierre Rolland. La testatrice ne sait signer.

* * *

La veuve Deshons (le nom s'est conservé sous cette forme), du hameau de Bouzonc près Colognac, fut arrêtée quelques jours avant le 31 décembre 1691, pour avoir gardé chez elle plus d'un mois le prédicant David Gazan dit La Jeunesse, malade de la dyssenterie, et l'y avoir soigné avec un entier dévouement. Elle fut interrogée le 31 décembre au Fort de Saint-Hippolyte sous le nom de *Jeanne*, mais son prénom de Suzanne est sur l'acte de confrontation. Elle avait alors 58 ans. Ses fils Jacques (21 ans) et Jean (16 ans) avaient été pris avec elle. L'acte ci-dessus montre que Bâville l'envoya à Aigues-Mortes et la fit enfermer à la Tour de la Reine qui servait alors pour les prisonniers « séparés » (isolés). La femme, particulièrement opiniâtre sans doute, avait donc été mise en cellule. Son fils Jacques, qui en 1693 est à l'armée a été sans doute enrôlé de force après le procès (*Préd. Prot.* I, 397, II, 509).

Le testament portant au bas : « *Ne varietur* ce 1er octobre 1693 » il est probable qu'il a été recopié à cette date pour être exécuté, ce qui permet de penser que la veuve était morte alors.

4. — Cautionnement pour Marguerite Pintard

Le 19 octobre 1693 après-midi, dans la maison d'habitation de Me Michel Jacquet, juge royal d'Aigues-Mortes, Antoine Viala, maître tonnelier habitant de Sommières (Gard) déclare que sa nièce Marguerite Pintarde, du lieu de La Salle (Gard) élargie des prisons où elle était détenue à Aigues-Mortes par ordre de l'intendant Mgr de Lamoignon, lui a été remise, suivant les ordres dud. Sgr intendant « se rendant led. Viala caution des déportements et bonne conduite de lad. Pintarde ». Témoins : Sr. Jean Dumier, docteur en médecine, et un praticien. Notaire : Jean Dassas. Viala ne sait pas signer.

***

Marguerite Pintard est une jeune fille prédicante dont Claude Brousson a parlé avec admiration. On savait qu'elle avait été emprisonnée. Brousson la donnait comme étant de Cros et non de Lasalle. La présence d'un médecin auprès du notaire laisserait supposer que la jeune fille était malade. On ne dit pas dans quelle Tour elle a été enfermée (*Préd. Prot.* II, 49, 50, 382).

5. — Testament de Suzanne de Claris

Le 3 mai 1694 après midi, dans la salle basse de la Tour Constance, Dlle Suzanne de Clary native de Sauve diocèse d'Alais en Cévennes, veuve du Sr Jean Soulier, docteur et avocat de la ville de Revel, diocèse de Castres, teste, malade et « prisonnière pour fait de religion ».

Elle élit sa sépulture, si elle vient à mourir à Aigues-Mortes, dans l'église des Rév. Frères mineurs conventuels de la ville, auxquels elle donne et lègue pour sa sépulture 20 livres.

Elle lègue à Suzanne Hébrard femme de Pierre Hébrard, laboureur du lieu de Mazamet (Tarn) 100 livres ; à Marguerite Fournière, femme d'Ignace Rodrigue dit Jolibois, sergent dans la garnison d'Aigues-Mortes, 36 livres ; à Dlle Charlotte Médard, veuve de Sr. Pierre Paulet, marchand d'Aigues-Mortes, 36 livres ; à Catherine Davillier, femme de Jean Parguet, Me tisserand de toiles d'Aigues-Mortes, 18 livres, le tout « pour les bons services qu'elle a reçus » de ces légataires.

Elle lègue à Marie de Cadur, Jeanne Fournière, Marie Saigneauberte et Izabeau Redourtière, prisonnières dans lad. Tour de Constance, l'entière dépouille et habits qu'elle a présentement dans la salle basse de lad. Tour... pour la partager également entre elles.

Elle institue légataires universels ses deux enfants Jean et David Soulier par portions égales, et leur nomme comme tuteur Me Antoine Mascarenc, avocat au Parlement de Toulouse.

« Fait dans la salle basse de la Tour Constance où lad. testatrice gît

sur un lit malade ». Témoins : Me Joseph Brunel, prêtre et prédicateur habitué au chapitre de l'Église collégiale d'Aigues-Mortes, Jacques Aoust, chapelain habitué dud. Chapitre, Sr. André Lagarde, docteur en médecine, un apothicaire, deux chirurgiens, un Me cordonnier et un praticien. Notaire : Jean Dassas. La testatrice est trop malade pour pouvoir signer.

***

Cette prisonnière appartient évidemment à la famille des Claris de Sauve qui a compté au XVIIe siècle des « docteurs et avocats ». Mais nous ne pouvons rien dire de plus. Le regretté G. Dumons si informé de tout ce qui touchait au protestantisme du Haut-Languedoc n'avait pu nous fournir aucun renseignement sur l'avocat Jean Soulier ni sur le Mascarenc nommés dans l'acte.

L'acte est passé dans la salle basse de la Tour de Constance qui était réservée aux femmes, bien que plus malsaine que la salle supérieure- La malade, assistée de deux prêtres, mourra catholique. Elle a sans doute abjuré vers 1685, et craint, si elle meurt relapse, que ses enfants ne soient ruinés, et que son corps à elle ne soit jeté à la voirie. Elle a reçu des services de diverses femmes d'Aigues-Mortes qui sans doute lui auront apporté les provisions diverses dont elle pouvait avoir besoin.

Nous parlerons des prisonnières qu'elle mentionne, à la suite de l'acte que nous allons maintenant résumer, et qui a été dicté par l'une d'elles.

6. — Testament de Marie de Capdur

Le 19 juillet 1695 après-midi, dans la Tour de Constance; Dlle Marie de Cadur, fille de feu noble Pierre de Cadur Sgr de Saint-Michel de Dèze, diocèse de Mende en Gévaudan, teste, malade.

Elle lègue 50 (sols ? ou livres ?) aux pauvres des paroisses de Saint-Michel de Dèze et de Saint-Hilaire (de Lavit) ; 600 livres à Noble Antoine de Cadur son frère, payables après le décès de Dlle Eléonore de Cadur sa sœur ; 600 livres à Noble Pierre de Cadur son frère, au cas où il serait en vie après le décès de la testatrice, payables après le décès de lad. Eléonore de Cadur sa sœur ;

A Marie Rieu veuve de feu Jean-Paul Seignubert eu lieu de Prelles paroisse de Desaigne diocèse de Valence : 6 livres.

Elle institue héritière universelle sa mère Diane de Malzac, voulant qu'à la mort de celle-ci l'héritage vienne à Eléonore de Cadur sa sœur, et au cas où Eléonore de Cadur viendrait à décéder sans enfants de légitime mariage, elle devra passer l'héritage aux enfants de N. Jacques de Cadur, son autre frère.

Elle déclare qu'elle doit à Jeanne Fornière, du lieu de La Salle, diocèse d'Alais, la somme de 8 livres que cette dernière lui a prêtée.

Témoins : Guillaume Agoust, ancien procureur, un habitant de Lunel, deux chirurgiens, un fustier et deux droguistes d'Aigues-Mortes. Notaire : Charles Roul. La testatrice est trop malade pour pouvoir signer.

***

En l'année 1687, Bâville condamna aux galères Marc-Antoine de Capdur, sieur de la Tersarié et de Lavit, natif et habitant de Saint-Michel de Dèze en Cévennes (Lozère), âgé de trente-deux ans, arrêté comme « fugitif », et accusé d'avoir assisté aux assemblées du prédicant Fulcran Rey. Un de ses frères, dont nous ignorons le prénom, avait été tué peu auparavant par des dragons qui avaient voulu l'arrêter. Le galérien Marc-Antoine, que les listes de forçats religionnaires nomment Cadur ou Cadu, était évidemment de la même famille que la prisonnière ci-dessus mentionnée, qui était, à ce qu'il semble, sa sœur. Une note de la *France Protestante* de Haag (VII, 204) qui renvoie à un dossier des *Archives Nationales* que nous n'avons pas pu retrouver, donne sur la famille Capdur des détails qui ne s'accordent pas clairement avec les données du testament ci-dessus. La mère et la sœur de la testatrice, et la testatrice elle-même ont été détenues en 1690 au Fort d'Alais. Nous ignorons les raisons de leur détention et nous ne savons pas davantage pourquoi Marie de Capdur fut conduite seule à la Tour de Constance (*Bull. XXXVII*, 303, 304, 305). La note de la *France Protestante*, si elle est exacte en toute sa teneur, indique que la mère et les deux filles ont pu rejoindre à l'étranger le sieur de la Taillade et le sieur de la Tersarié qui auraient été deux frères de la testatrice. Cette dernière serait donc sortie de la Tour.

Marie de Cadur était une des légataires de Suzanne de Claris. Nous allons parler maintenant des autres, dont deux sont inscrites sur le testament de Marie de Capdur elle-même.

Isabeau Redourtière est une jeune prédicante (que Claude Brousson nomme Redostière) fille d'un Redourtier, du hameau de Milherines paroisse de Saint-Martin de Corconac (aujourd'hui L'Estréchure, Gard). On savait qu'elle avait été enfermée à la Tour de Constance en 1692. Elle y serait morte après dix ans de détention, dit le Camisard Gaubert. Il ajoute que ses biens avaient été confisqués, ce qui n'est pas, car en 1694 son nom figure sur un acte d'arrentement passé à La Salle en son absence (*Préd. Prot.* II 49, 50).

Jeanne Fournière (testament de Suzanne de Claris) ou Fornière (testament de Marie de Capdur) qui a prêté 8 livres à cette dernière, est Jeanne Fournier originaire de La Salle (Gard), mariée à Jacques Gervais dit Capon, tisserand de Caderles (Saint-

Jean du Gard). Son mari a été condamné aux galères en 1692 pour avoir donné asile à des prédicants. La femme, arrêtée en même temps que le mari, a donc été envoyée à Aigues-Mortes. Elle y était encore prisonnière en 1699 comme le prouve un acte notarié passé à Lasalle (*Préd. Prot.* I, 428, 464; Arch. Hérault C. 171).

Marie Saigneauberte (testament de Suz. de Claris) est la même prisonnière que Marie Rieu, veuve de Jean Paul Seignaubert du testament de Marie de Capdur. Originaire de Prêles, paroisse de Desaignes (Ardèche) elle aurait été arrêtée avec son mari peu de temps après les conversions de 1685 et conduite avec lui à Aigues-Mortes où le mari serait mort au bout de quelques années de détention. En 1698 la femme qu'on appelait familièrement « Seignoberte » ou « Seignoverte » est encore mentionnée dans une lettre de prisonnière (*Bull.* XXXIX, 191). En 1707 elle fut transférée de la Tour de Constance dans la citadelle de Montpellier, elle y était encore en 1712 (*Bull.* XXVIII, 79). Le prédicant vivarois Ebruy, qui avait été le filleul de la mère de Seignovert, et qui nous a conservé quelques détails sur la captive, affirme qu'elle passa quelques années dans les prisons de Sommières, sans doute antérieurement à 1694. « Seignoverte » paraît avoir été une des prisonnières les plus pauvres de la Tour, et l'une des plus tenaces. En 1712 « elle n'avait jamais changé de religion ». (*Mém.* d'Ebruy, *Pap. Court*, 17, B.).

CH. BOST.

(*A suivre.*)

SÉANCES DU COMITÉ

---

23 mai 1922

Assistent à la séance, sous la présidence de M. John Viénot, vice-président, MM. Raoul Allier, général d'Amboix de Larbont, Charles Bost, Raphaël Garreta, Armand Lods, Emile Morel, Jacques Pannier, Rodolphe Reuss, Albert Valès et N. Weiss. MM Jules Fabre, Edouard Rott, Henry de Peyster, Maurice Vernes et Cornélis de Witt se font excuser.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance M. le vice-président interprète les regrets du Comité à l'occasion de la mort, survenue le 10 avril, de son président M. Frank Puaux qui s'intéressait si vivement à notre Société et au Musée du Désert, qu'il avait fondé avec M. Edmond Hugues dans la maison du Camisard Roland dit Laporte. Ses études de prédilection étaient consacrées à l'époque de la Révocation et à ses conséquences, l'activité de Jurieu et la guerre des Camisards. Une lettre sera adressée au nom du Comité aux membres de sa famille et, par respect pour sa mémoire, nous remettrons à une autre séance la nomination de son successeur.

M. Charles Bost expose ensuite et discute la réponse insérée dans *la Croix* des 12-13 février 1922 et dans la *Documentation catholique* du 29 août suivant, par M. Jean Guiraud, au compte rendu, par notre regretté président, du livre de l'abbé de Dieu sur *le Rôle politique des protestants français*. Il rappelle que la fameuse correspondance de Jurieu que l'abbé de Dieu a publiée était non seulement connue de notre président lorsqu'il écrivit l'article Jurieu de l'*Encyclopédie des sciences religieuses*, mais avait été copiée par notre toujours regretté collègue Fonbrune-Berbinau et que c'est sa mort prématurée qui en a empêché la publication.

Le secrétaire communique une protestation de M. Samuel Rocheblave, professeur à Strasbourg contre le legs fait par son père à notre Société, pour le Musée du Désert, d'une armoire huguenote. Le Comité charge son secrétaire d'écrire à la Préfecture de la Seine que notre Société renonce à ce legs et d'en informer M. le professeur Rocheblave qui s'entendra directement avec le conservateur du Musée.

Le secrétaire communique ensuite la correspondance échan-

gée avec Mme Roehrich, veuve de M. Henri Roehrich pasteur à Genève. Lorsqu'il desservait l'Eglise française de Hambourg, il écrivit l'histoire de cette Eglise du Refuge et dresse un catalogue complet de toutes les familles qui en firent partie. Ces manuscrits ont été envoyés à notre bibliothèque et M. Francis Chaponnière espère que dans une certaine mesure, notre Société pourra reconnaître la valeur de ce travail. Après un entretien motivé par l'écart, de plus du simple au double, entre la valeur du franc français et suisse, le général d'Amboix offre de faire remettre de notre part à Mme Roehrich 200 francs suisses, à titre d'indemnité pour son envoi. Le Comité le remercie de ce geste généreux.

Une lettre a aussi été reçue, du professeur George Lœsche, nous remerçiant pour le don de 100 francs à la Société de l'Histoire du Protestantisme en Autriche et annonçant l'envoi des publications de cette Société depuis 1914. Il ajoute quatre pages pour demander comment les protestants français ont pu oublier l'accueil fait jadis aux réfugiés en combattant avec ardeur l'Allemagne qui ne faisait la guerre que contrainte et forcée de se défendre, etc. Cette lettre démontre que la mentalité des 93 signataires du manifeste de 1914 persiste en 1922, malgré les publications de textes qui ont eu lieu même en Allemagne.

Le prêt d'un manuscrit dont le contenu a déjà été publié, est refusé à M. Galland qui prépare un livre sur l'affaire Calas et le secrétaire correspondra avec l'archiviste de Montauban au sujet d'une collection du *Bulletin*.

Avant la clôture, M. Armand Lods propose au Comité de voter à son trésorier une gratification l'indemnisant en quelque mesure de l'absence de toute augmentation pendant la durée de la guerre et reconnaissant les services qu'il a rendus en contribuant à l'amélioration de notre situation financière. La proposition est votée à l'unanimité. La même unanimité accueille la proposition de M. Allier de nommer M. René Puaux, deuxième fils de notre président, membre de notre Comité.

Bibliothèque. — Elle a reçu de M. le professeur Lucien Gautier un volume ancien, *le Mespris du monde*, attribué à Vincent, pasteur de La Rochelle (1614) mais qui est de Nicole, — et un volume moderne de Mme E. Tyrell Green, *La Rochelle and the wars of religion*, Londres, 1913. Notre collègue, M. Hippolyte Aubert, a bien voulu achever pour la bibliothèque la copie commencée jadis par M. Rey-Lescure, d'un Registre de Consistoire de l'Eglise de *Montauban* 1595-1598, et M. Leroux, professeur à Strasbourg nous a envoyé les Extraits faits par son père, M. Alfred Leroux, d'un Registre de Consistoire de l'Eglise de *Bordeaux* 1660-1670.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE
ET COMPTES RENDUS CRITIQUES

Catherine de Médicis (1519-1589)[1]. — **Le royaume de Catherine de Médicis**[2]. — **La conjuration d'Amboise et Genève**[3]. — **François Bauduin et la Réforme**[4].

Chacun de ces trois premiers gros ouvrages qui, à des titres divers, traitent un sujet intéressant directement l'histoire du Protestantisme français avant et pendant les guerres de religion mériterait un compte rendu détaillé. Chacun est le fruit de recherches prolongées, approfondies, ce qui, vu la masse de documents et de travaux de toute nature parus depuis quelques années, n'est pas peu dire. Les auteurs sont de véritables historiens, rompus aux méthodes sévères de l'historiographie moderne et je m'excuse d'avance de manquer, à la fois de temps et d'espace pour parler de leurs livres comme il conviendrait. Je vais m'efforcer néanmoins d'exprimer l'impression que m'a laissée une lecture attentive et dont témoignerait, au besoin, plus d'un coup de crayon marginal.

Le volume de M. Mariéjol, de plus de 440 pages in-8° sans index, d'une impression serrée, accompagnées de nombreuses notes et références, est, à ce jour, la biographie la plus complète de **Catherine de Médicis** dont le caractère et la politique dirigèrent et déterminèrent le sort de la France pendant la deuxième, moitié du XVIe siècle. Elle se lit non seulement facilement, mais avec agrément et malgré l'enchevêtrement et la multiplicité des événements auxquels elle nous fait assister, le récit est toujours clair et intéressant. Je dirai même que les pages qui nous font

1. Par Jean H. Mariéjol, 1 vol. in-8° de XII-436 p. in-8°, Paris-Hachette, 1920, 35 francs.

2. *La France à la veille des guerres de religion*, par Lucien Romier, 2 vol. in-16 de XXXVI-244-304 p. Paris, Perrin, 1922, 20 francs.

3. Par Henri Naef, 1 vol. de 408 pages in-8°. — Genève, Jullien ; Paris, Champion, 1922, 20 francs.

4. Par Joseph Duquesne, une brochure de 58 p. in-8°, extraite du *Bulletin de l'Académie delphinale*, 5e série, t. IX, Grenoble, Allier frères, imprimeurs, 1917.

connaître la reine avant son avènement au pouvoir, sont définitives. M. Mariéjol ne s'étonnera pas que je ne puisse en dire autant de celles qui les suivent. Bien qu'il y garde avec le plus grand soin les apparences de l'impartialité, elles s'efforcent, au fond, de réhabiliter la mémoire de la mère des Valois ; lorsqu'on y regarde de près, ce sont les protestants qui font les frais de cette réhabilitation.

Catherine commença par leur être favorable, ce qui n'est pas surprenant quand on sait qu'avant son avènement au pouvoir, ce furent eux qui la soutinrent contre les avanies du parti de Diane de Poitiers[1]. Elle savait qu'elle pouvait compter sur des hommes comme le cardinal de Chatillon et Coligny, et ce sont précisément ceux-là qu'elle résolut de supprimer dès qu'elle eût compris qu'ils ne lui sacrifieraient pas les légitimes réclamations de leurs coreligionnaires.

Pourquoi ? Serait-ce, comme l'insinue l'auteur (p. 75), parce qu'ils se méfiaient d'elle ? Ils avaient bien raison, puisque, quelques lignes plus loin, il nous dit lui même que « vite elle abandonnait les gens qui la compromettaient » et qu'elle « se complaît à se défendre avec les armes des faibles, le mensonge et la ruse » (77 85). En effet, lorsqu'après avoir fait arrêter Condé (31 octobre 1561), les Guises touchaient au but de leur complot que la mort de François II (5 décembre) devait faire échouer, la reine-mère persuada Antoine de Bourbon que ses ennemis ne songeaient nullement à le supprimer et n'étaient pour rien dans la mise en jugement de Condé (86-7). Or non seulement elle savait le contraire, mais, déjà en septembre 1560, elle s'était alliée avec les Lorrains contre les Bourbons (84) qu'à quelques mois de là (7 avril 1561) le triumvirat organisé contre eux, allait vouer à l'extermination. Cette « alliance », dit M. Mariéjol « et la pression qu'elle pouvait craindre, poussa Catherine à se rapprocher un peu plus qu'il n'eût fallu et peut-être qu'elle n'eût voulu, des chefs réformés » (95). On voit combien ceux-ci avaient raison de pas compter sur sa parole.

Au colloque de Poissy elle aurait cru « que les docteurs des deux confessions parviendraient à s'entendre. Mais elle se faisait illusion. Catholiques et réformés avaient même fin qui était de *détruire l'Eglise rivale* », ce qui signifie que les uns ne valaient pas mieux que les autres, — raisonnement que certains prétendus neutres appliquent aujourd'hui à la fois aux Français et aux

1. Qui était alors celui des Guises dont elle écrit à sa fille en 1561 : « Vous savez comment y me tretet du temps du feu roy »... Voy. aussi la curieuse plaquette COPPIE|DES LET-|TRES ENVOIEES A|LA ROINE MÈRE|par un sien serviteur a-|près la mort du feu| Roi Henry deux|xième. (s. l. n. d.) signée D. V. De vostre pauure maison, ce 26 iour d'Aoust 1559.

Allemands. Pourtant — si, pour excuser le massacre de la Saint-Barthélemy, Catherine prétexta la *nécessité* de se défendre, jamais elle n'avait laissé entendre que l'intolérance des huguenots menaçait les catholiques des mêmes traitements qu'ils recevaient d'eux. En fait, elle s'imagina que, vu l'importance des recrues du Protestantisme, elle obtiendrait pour ses adhérents un *modus vivendi*. Mais elle vit promptement, dans l'échec de cette tentative, la voie qu'elle devait suivre. Ainsi s'explique qu'au témoignage de son biographe, avant l'édit du 17 Janvier 1562, elle ne fit rien pour réprimer les émeutes meurtrières fomentées par les triumvirs à Paris, Beauvais, au Mans (195), à Cahors et ailleurs. Rien non plus contre ceux qui, après l'édit, organisèrent les massacres de Vassy, Sens, Angers, etc.

Mais, n'a-t-elle pas chargé Condé de la protéger contre les Guises qu'elle détestait[1] et autorisé ainsi la prise d'armes des huguenots? Assurément, quitte à les combattre dès qu'elle crut qu'ils ne seraient pas les plus forts. M. Mariéjol explique ainsi cette volte-face : « Si elle a changé de sentiment, c'est qu'elle y a été contrainte par la force des choses. Il faut, sans parti-pris, lui tenir compte de *ses bonnes intentions*... Elle n'était pas femme à se sacrifier pour une minorité qui n'avait su, ni se défendre, ni la défendre » (117, 119). En conséquence du jour au lendemain, elle déclara factieux et traîtres, les huguenots auxquels elle avait mis les armes à la main.

Pressentant de longue date ce qui arriverait, Catherine s'était, en effet, plus d'un an auparavant, assuré l'appui de Philippe II et du duc de Savoie (84). Elle le paya en abandonnant à Emmanuel-Philibert (2 novembre 1562) quatre villes dont Turin, que le traité de Cateau-Cambrésis avait laissées à la France (125). Quant aux huguenots l'auteur écrit qu'ils « avaient fait pis : ils avaient introduit les Anglais dans le royaume. Elisabeth s'était fait livrer la place forte du Havre contre un secours d'hommes et d'argent » (126). M. Mariéjol me permettra-t-il de lui rappeler que les huguenots ne furent pas les premiers à introduire l'étranger dans le royaume et que le Havre n'était qu'une misérable bicoque qui ne fut pas *livrée* aux Anglais puisqu'elle était commandée au nom du roi par le sieur de Beauvoir, — enfin que, ni Condé, ni Coligny n'avaient autorisé la clause du traité de Hamptoncourt (20 septembre 1562) garantissant la reddition de Calais, ce dont Elisabeth finit elle-même par convenir[2].

Ce qu'on vient de lire suffit à caractériser le point de vue de

1. « Y m'ont aysté trop yngras et aunt rouyné set royaume » écrivait-elle à sa fille en mars 1561 (Paris, *Négociations*. 843).

2. Voy. *Bull.* 1900, 37-47, article complété et rectifié par l'enquête approfondie de WHITEHEAD, *Gaspard de Coligny* (1904), Appendix I (p. 353-371).

M. Mariéjol. Si Catherine, explique-t-il. finit par être acculée à « une guerre d'extermination contre les protestants », c'est qu'après quatre années de tentatives pour faire triompher une *politique modérée*, les chefs huguenots tentèrent, comme avaient fait autrefois les triumvirs, de la surprendre à Meaux (26-27 septembre 1567). Cela, « ce *fut un crime* » (164-430). En effet, tout un chapitre (V) est destiné à nous montrer la reine préoccupée de faire respecter l'édit d'Amboise par lequel elle avait déjà réduit à presque rien les concessions de l'édit de Janvier. Ainsi, lorsqu'en février 1564, un congrès de princes et d'ambassadeurs catholiques avise, à Nancy, aux moyens d'extirper les hérésies, Catherine fait répondre par Charles IX qu'il ne pouvait « sans rechute de guerre » rompre son édit (137). Donc l'édit ne fut pas *rompu*, bien que « le connétable revendiquât le droit pour le roi, de *le modifier et même de le révoquer* » (162). Il fut simplement *interprété* de manière à rendre ses concessions, déjà réduites, à peu près illusoires.

Ces mesures, dit M. Mariéjol « s'expliquaient, sinon se justifiaient par des raisons d'ordre public » (139). Il est toutefois obligé de reconnaître que, si « ces précisions *toujours restrictives* s'expliquaient, *en partie* par des raisons d'ordre ou de politique », les huguenots « devaient être tentés d'y voir une menace » (164). On ne saurait dire plus élégamment que le grand tort de ces pelés, ces galeux, ce fut de ne pas s'être laissé dépouiller et finalement égorger — ce qui était assurément la « meilleure façon de rassurer les catholiques » (417) — sans essayer de se défendre.

On pourrait s'en consoler, si leur ruine n'avait entraîné, avec celle de leurs bourreaux, celle de la France elle-même. Mais, si l'étude du passé doit produire autre chose que de stériles regrets, on ne peut que déplorer de voir, à grand renfort de talent et d'érudition, déplacer ainsi les responsabilités des auteurs de cette ruine. Je reconnais qu'il est malaisé de les départager ; mais il serait juste de ne pas atténuer celle de la reine-mère au détriment de ses victimes; d'autre part on ne saurait refuser le bénéfice des circonstances atténuantes à une femme, après tout médiocrement préparée pour la haute situation qu'elle occupa et à laquelle le pape Pie V écrivait le 28 mars 1569 : *Qu'on n'épargne d'aucune manière, ni sous aucun prétexte, les ennemis de la religion catholique... jusqu'à ce qu'ils soient tous massacrés*[1].



Je pourrais me borner à recommander à nos lecteurs les deux volumes de M. Lucien Romier auxquels, à juste titre, non

1. *Epistolae Pii papae V*, éd. Goubau, Antv. 1640, p. 154. M. Mariéjol ne cite pas cette correspondance suggestive. — Relevons deux erreurs : p. 106, le

l'Académie française, comme je l'ai dit plus haut (p. 126), mais celle des Inscriptions, vient de décerner le grand prix Gobert de 9 000 francs. La description qu'il nous fait de **la France à la veille des guerres de religion**, en nous présentant successivement la famille royale, la cour, la diplomatie du roi, les gentilshommes et les soldats, les bourgeois et les gens de robe, les pauvres sujets des champs et des villes, enfin l'Eglise gallicane et les protestants français — cette description brillante, pleine de renseignements précis et frappants, n'est que le complément et le développement des deux articles parus dans la *Revue historique* en 1917 et dont le *Bulletin* a signalé la valeur en 1919 (p. 242). Comme c'est surtout le dernier chapitre, sur les protestants, qui nous intéresse, je ne puis guère que répéter ce que j'en ai dit. J'ajouterai toutefois que parmi les paragraphes les plus remarquables de ce chapitre VII, il faut distinguer le ve et le vi^{e} sur le rôle des femmes et des nobles, Coligny et Condé, auxquels pour la première fois, dans un ouvrage écrit par quelqu'un qui n'est pas des nôtres, est rendu pleine justice. Un paragraphe très curieux aussi est le suivant sur le rôle des nobles protecteurs des Eglises qui çà et là les ont poussées à s'organiser pour la résistance. On pourrait et peut-être devrait-on compléter ce paragraphe en montrant le rôle opposé qu'ont joué, au sein des milieux catholiques, toutes les créatures du triumvirat et en particulier du duc François de Guise qui n'attendit pas l'édit de Janvier pour provoquer des séditions sanglantes, notamment en Dauphiné.

On pourrait aussi ajouter quelques légères retouches au tableau des diverses provinces où se propagea la Réforme. Je crois par exemple que la Picardie n'y fut pas aussi réfractaire que le dit M. Romier. A Noyon, par exemple, la patrie de Calvin, on voit, par les pièces justificatives de la *Jeunesse de Calvin* de M. A. Lefranc que, même après le départ d'une élite qui suivit Calvin à Genève, il y avait là encore beaucoup de « suspects ». Je me permettrai, enfin, d'ajouter aux nombreuses références indiquées au bas des pages, entre autres, pour la Bretagne, les trois volumes sur l'*Histoire des Eglises réformées de la Bretagne*, de B. Vaurigaud (avec les rectifications de dates qu'y apporta M. Ch. de Calan dans *La Bretagne au XVIe siècle*); — pour la Normandie, quelques textes sur les *Débuts de la Réforme en Normandie* (1523-1547) qu'en 1911 j'ai présentés au *Congrès du Millénaire normand*; — enfin pour le Poitou, les trois volumes publiés en 1856 par M. A. Lièvre sur l'*Histoire des Protestants et des Eglises réformées* du Poitou, etc.

premier synode est de 1559 non de 1558, et Jeanne d'Albret fit acte d'adhésion à la Réforme à Noël 1560 et non 1561 (*Bull.* 1891, 268).

*
* *

La thèse sur **La conjuration d'Amboise et Genève**, présentée à la Faculté des Lettres de l'Université de Neuchatel pour obtenir le grade de docteur, par M. Henri Naef, est devenue, grâce à l'adjonction de XII appendices et d'un index alphabétique très complet, un gros volume de 408 pages in-8°. Ces dimensions à elles seules montrent l'importance du rôle que Genève joua, bien malgré elle, dans l'événement, capital pour l'histoire de la Réforme française, auquel on a donné le nom caractéristique de *Tumulte d'Amboise*.

En ce qui concerne l'histoire même de cette « échauffourée » — dont il publie un récit contemporain inédit — M. Naef nous rend le service de nous faire mieux connaître les antécédents, jusqu'ici assez obscurs, du chef de la conspiration. Jean, et non Godefroy — du Barry seigneur de la Renaudie, château dont les ruines existent encore à 3 kilomètres au sud de Saint-Front-la-rivière en plein Périgord, à la suite d'un long procès contre les du Tillet, pour la possession de deux cures, deux prieurés et de l'archidiaconé d'Angoulême, fut condamné, avec son frère Geoffroy et Guillonnet de Montferrand, seigneur de Beaulieu en Périgord, par le parlement de Dijon, le 28 octobre 1546, en diverses amendes et à la confiscation de ses biens. Il se retira dans ses terres de la maison d'Albret, puis à Berne, épousa en 1554, à Lausanne, Guillemette de Louvain, fille du seigneur de Rognac, un des ajournés de l'affaire des Placards, mais obtint, quelque temps avant la mort de Henri II, des lettres de rémission, ce qui semble bien iudiquer qu'il avait été injustement condamné.

Revenu à Paris en 1558, il se mit au service d'Antoine de Navarre et prêta son concours à son beau-frère Gaspard de Heu, en vue d'une alliance avec certains princes allemands. Ce dernier fut arrêté, horriblement torturé et exécuté à Vincennes au commencement d'octobre 1558. Jean du Barry jura de venger son parent et sans doute aussi de se venger de Louis du Tillet. Fort de l'assentiment tacite de Condé, il se proposa d'arracher François II à la domination de ses oncles les Lorrains qui avaient usurpé les droits des princes du sang, et subsidiairement d'obtenir pour les huguenots cruellement persécutés par eux, la liberté de professer leur foi.

En décembre 1559, à Genève, il essaya vainement de gagner Calvin, rassembla, en janvier 1560, à Aubonne qui, depuis 1556, appartenait à Jean de Lettes, ex évêque de Béziers et Montauban, quelques conjurés qu'il avait recrutés, alla en cueillir quelques autres à Lyon et finalement, prit les dernières décisions à Nantes le 1er février. Dès le 12 février, le cardinal de Lorraine fut averti

par l'avocat huguenot des Avenelles dont la Renaudie était l'hôte à Paris. On sait comment l'exécution de ce complot, fixée au 6 puis au 16 mars, avorta misérablement, non seulement grâce à la maladresse des conspirateurs, mais surtout parce qu'en réalité les huguenots, s'ils gémissaient d'être traités comme des criminels *sans avoir le droit de se justifier*, ne se reconnaissaient pas celui de recourir, pour se faire écouter, à des mesures violentes et extra-légales.

Genève fut aussitôt incriminée par les Guisards et par le gouvernement français, d'avoir fomenté l'entreprise par le moyen des prédicants. La deuxième et la troisième partie du livre de M Naef, reposant sur de nombreux documents inédits, nous font assister jour après jour, aux difficultés et, grâce au duc de Savoie convoitant Genève, aux périls qui résultèrent pour la cité, de la participation à l'affaire d'Amboise, de quelques réfugiés qui furent d'ailleurs poursuivis de ce chef. Je regrette de ne pouvoir résumer cette enquête qui prouve péremptoirement que rien n'est plus contraire aux faits que de rendre le protestantisme solidaire de l'action précipitée de quelques protestants exaspérés par les procédés tyranniques de la faction au pouvoir. Qu'il me suffise de constater que les minutieuses investigations de M. Naef démontrent jusqu'à l'évidence que Calvin, non seulement désapprouva formellement le projet dont il fut informé dès l'origine, mais s'efforça d'en détourner l'auteur et que Théodore de Bèze suivit la ligne de conduite de son collègue. Cela résulte, non seulement des déclarations des réformateurs, mais encore d'un procès intenté à Jean Morely et à François Bourdon qui avaient colporté le bruit répandu par les complices de la Renaudie que les « ministres » approuvaient l'entreprise. J'ai donc été surpris de lire (p. 160) ceci :

Calvin aurait pu intervenir auprès du prince de Condé pour qu'il arrêtât le bras des conjurés... Pourquoi... n'obtint-il pas — que sais-je un mandat d'expulsion contre la Renaudie, le bannissement contre ceux qui s'en allaient combattre ? Il faut le dire : *Parce qu'au fond de son âme veillait l'espoir d'un succès imprévu*; *parce qu'il connaissait trop les justes raisons du complot pour trouver criminels des projets qu'il désapprouvait pourtant.*

Ceci revient à dire que Calvin aurait dû se mêler *de ce qui ne le regardait plus* à partir du moment où il avait nettement exprimé son sentiment *qu'un soulèvement n'était admissible que lorsqu'il était dirigé par une autorité légitime*. Bien plus, cette déclaration n'aurait été que de *pure forme*, puisqu'il aurait approuvé le complot s'il avait réussi. — Ce sont là des suppositions gratuites, peu honorables et que rien, dans la conduite du réformateur à cette époque et plus tard ne nous permet d'admettre. Quant à Théodore

de Bèze, M. Naef s'approprie la remarque de Galiffe (p. 121) que le fait d'avoir communiqué à La Renaudie sa traduction versifiée du psaume 94 équivalait à l'exhorter aux mesures de violence. La réponse de Bèze que « l'argument » ne tend nullement à justifier l'entreprise, est parfaitement exacte puisque le Psaume se termine par ces lignes :

Mais mon Dieu est ma soutenance
Et l'appui de mon espérance...

qui signifient ce que beaucoup de huguenots soutinrent d'ailleurs, même à l'époque des dragonnades, que « la vengeance n'appartient qu'à Dieu ».

Bref, M. Naef a si peur de ne pas être impartial qu'il lui semble injuste de ne pas admettre une partie des reproches de ceux qui ne cherchaient qu'un prétexte pour écraser la Réforme. Ainsi il écrit, p. 249 : « On ne saurait nier que les plaintes de Catherine de Médicis n'aient été quelque peu justifiées, car s'il est faux que Genève ait animé la France contre son roi, il est vrai qu'elle hébergea certains des conspirateurs », comme si Genève pouvait être responsable des sentiments de tous ses habitants et comme si ces quelques têtes chaudes avaient conspiré *contre le roi*.

Plus loin, p. 254, nous lisons encore : « Pour la première fois, le gouvernement royal découvre dans les protestants, non plus seulement un ramassis de mécréants et de désorganisateurs encouragés par quelques grands seigneurs ambitieux ou jaloux, mais un parti militaire authentique avec lequel il prend rudement contact ». Cette phrase dépasse certainement la pensée de l'auteur. Il sait aussi bien que moi que ceux qui avant 1560 consentaient à tout supporter plutôt que d'abandonner l'Evangile, étaient autre chose qu'un ramassis de mécréants et les grands seigneurs, Coligny, Jeanne d'Albret, etc., autre chose que des ambitieux jaloux du pouvoir. Si quelques huguenots donnèrent dans la conspiration d'Amboise, c'est qu'ils crurent de bonne foi que tout était permis pour secouer le joug insupportable d'une famille ambitieuse et avide qui avait usurpé le pouvoir et s'y maintenait par la violence.

D'autre part, assimiler à un parti militaire authentique la poignée de conjurés recrutés et entraînés sous le fallacieux prétexte que les chefs religieux et politiques des protestants approuvaient leur entreprise, c'est aller un peu loin. Ce n'est guère qu'après le massacre sans jugement, de ces malheureux, que l'idée de s'organiser pour la résistance fut sérieusement envisagée par les coreligionnaires de quelques-unes des victimes. Mais, même après la constitution du triumvirat (7 avril 1561), dans le but hautement avoué d'exterminer les huguenots et la race des Bourbons, même

après le massacre de Vassy (1er mars 1562) qui déchirait l'édit du 17 janvier comme un simple chiffon de papier, le parti groupé autour de Condé et de Coligny n'aurait pas pris les armes, Calvin et Théodore de Bèze ne l'auraient pas cautionné, s'il n'y avait été autorisé *par un ordre exprès de la reine mère*. Cela est si vrai que lorsque, subitement, elle prit parti contre ceux auxquels elle avait mis les armes à la main, en septembre 1562, les huguenots de l'Ouest discutèrent encore solennellement la question s'il était licite de combattre le gouvernement [1].

* * *

Parmi les libelles qui s'empressèrent de rendre les réformateurs responsables de la conjuration d'Amboise, M. Naef cite un pamphlet anonyme *Religionis et Regis adversus exitiosas Calvini, Bezae et Ottomani conjuratorum factiones defensio prima*, Paris 1562, (*Opera Calvini* XIX, 438). Ce pamphlet fut aussitôt traduit en français, peut-être par un certain Saint-Amour, pseudonyme de Jean Vétus (Jean le Vieil) [2] qui mit une préface à la *Francisci Balduini Responsio altera* laquelle parut la même année. Jean Sturm soupçonna qu'il avait pour auteur François Bauduin, ce qui m'amène à discuter une brochure intitulée **François Bauduin et la Réforme** [3] destinée à réhabiliter ce personnage.

Compatriote et sans doute coreligionnaire de l'Atrebate François Bauduin, M. Joseph Duquesne s'efforce, en effet, de le disculper de *l'accusation de versatilité religieuse, la seule*, dit-il, *qui mérite d'être retenue et discutée* (p. 21).

Lorsqu'on lit attentivement son plaidoyer, d'ailleurs très bien informé, très habile et qui précise plusieurs dates de la correspondance de Calvin, on ne peut, néanmoins, se défendre de l'impression qu'il justifie les accusateurs plutôt encore que l'accusé. Voici pourquoi :

Après avoir, à Genève, en juillet ou août 1545, fait acte d'adhésion enthousiaste au protestantisme, vers la fin de la même année, à Paris, Bauduin reconnaît lui-même qu'il est « contraint

1. Voy. *Bull.* 1917, 116, 117. — M. Naef aurait pu ajouter à sa bibliographie, outre la brochure sur Bauduin dont je vais parler, Kluckhohn, *Briefe Friedrichs des Frommen* et E. Muhlenbeck, *Claude Rouget une Eglise calviniste au* XVIe *siècle* (Sainte-Marie aux Mines) qui parle, entre autres, de François Morel de Collonges.

2. P. 63, note, M. Naef s'est trompé en traduisant *quemdam alium divulgatum librum* d'une lettre de Sturm par, un livre publié par un autre, *quemdam alium* ne pouvant, comme il vient de me l'écrire, se rapporter qu'à *librum* et non à un personnage.

3. Extrait du *Bulletin de l'Académie delphinale*, 1917. J'accepte l'orthographe Bauduin au lieu de Baudouin.

de ne rien faire qui le compromette » (28) c'est-à-dire de dissimuler. En 1547, après avoir vécu pendant 4 ou 5 mois à Genève comme secrétaire de Calvin, il se rend à Lyon, où « sa conduite est sans doute analogue à ce qu'elle avait été à Paris » (30). En 1548 il retourne à Arras où sa mère se meurt et où certainement il n'aurait pu enfreindre le bannissement qui l'avait frappé s'il n'avait fait acte de catholicisme. On le trouve ensuite à Bourges jusqu'en 1555. Il cesse, et pour cause, d'écrire à Calvin, mais en 1551, lui avoue « qu'il a cédé aux larmes de sa mère » (33), ce qui, dit M. Duquesne « n'implique nullement de sa part apostasie », mais seulement qu'il était « d'humeur très changeante » (34). Bien que cette humeur ne lui convînt guère, Calvin lui pardonne en 1555. Bauduin passe alors à Strasbourg et à Heidelberg et publie, en 1556, son *Commentaire des lois ecclésiastiques et civiles de Constantin* dans lequel il proclame son admiration pour l'État politique et religieux de l'Empire romain au IVe siècle, c'est-à-dire prend nettement le parti de l'Eglise catholique. M. Duquesne, lui, n'y voit qu'une évolution vers des idées de « conciliation et de modération ». Ces idées, Bauduin les expose en 1561 à Antoine de Bourbon, à la reine mère et au cardinal de Lorraine et les fait formuler par son ami Cassander dans un petit livret *Du devoir qui, dans le conflit religieux actuel, incombe à l'homme pieux et aimant vraiment la tranquillité publique*. Cette fois M. Duquesne reconnaît que ce livret qui faisait consister la Réforme de l'Eglise dans l'adhésion aux saintes Ecritures et *à leur interprétation traditionnelle*, tendait à la « ruine » du protestantisme (27). Il faut vraiment de la bonne volonté pour ne pas voir dans le personnage qui évolue jusque là, le Protée dont parle l'historien du Berry Catherinot. Mais il y a mieux.

M. Duquesne reconnaît que la collaboration de Bauduin avec Antoine de Bourbon coïncide avec un refroidissement des sentiments de ce dernier pour les réformés (18). Malgré les avertissements de Calvin, Antoine de Bourbon finit par se rallier au triumvirat qui avait, le 7 avril 1561, juré l'extermination de sa race. Tel fut le résultat des prétendus conseils de conciliation et de modération que Bauduin lui avait donnés [1]. Or cette volte-face d'Antoine de Bourbon, il fallait la justifier. Et voilà pourquoi les huguenots, que Bauduin et le roi de Navarre avaient lâchés, et

1. Voici ce que dit le *Discours merveilleux de la vie, actions et déportements de Catherine de Médicis* 1578, p. XXIV : « En ce mesme temps aussi un certain jurisconsulte nomme Balduin le vint trouver (le roi de Navarre) et servit de soufflet ausdits sieurs de Guise pour desgouter ce Roy de la religion des huguenots à laquelle il adhéroit auparavant : tellement qu'en peu d'heures on le vit oublier toute la haine que peu au précédent il portoit à Messieurs de Guise et abandonner les huguenots ».

leurs chefs spirituels, Calvin et Théodore de Bèze furent accusés, dans la *F. B. Responsio altera* et dans le *Religionis et Regis*, d'avoir ourdi la conspiration d'Amboise représentée comme un attentat à la royauté. Quand on voit, dans le livre de M. Naef et ailleurs, le parti que les Guisards et la reine mère tirèrent de ce qu'ils savaient pertinemment n'être qu'une infâme calomnie, on éprouve quelque difficulté à se joindre à M. Joseph Duquesne pour justifier l'homme, après tout l'obligé de Calvin, qui n'hésita pas à mettre en circulation cette calomnie et l'on comprend pourquoi son avocat l'a passée sous silence.

N. WEISS.

Bordeaux au XVIIIe siècle

C'est malheureusement le dernier ouvrage du regretté Alfred Leroux que nous signalons ici. Ses *Religionnaires de Bordeaux de 1685 à 1802*, dont nous avons dit récemment tout le bien que nous en pensons, devaient avoir une Introduction qui, « commencée il y a plus de cinq ans », dit la Préface écrite en août 1921, prit peu à peu un tel développement qu'elle devint la présente *Étude critique sur le XVIIIe siècle à Bordeaux* (Feret, Bordeaux, 1921, XIII-416 p. 20 fr.), c'est-à-dire un beau volume de 20 chapitres, suggestif et instructif comme tous les écrits de l'ex-archiviste de la Haute-Vienne, qui est mort l'hiver dernier à Bergerac des suites d'une opération et dont le fils professe au lycée de Strasbourg depuis trois ans. La vaste et intéressante matière amassée dans ce livre est répartie en trois groupes séparés par les années 1743 et 1789.

Pourquoi 1743? C'est que de ce moment environ date la grande prospérité matérielle de Bordeaux, c'est alors que « les entreprises viticoles et commerciales, encouragées et dirigées par Tourny, prennent un grand élan et font affluer l'or », que débute la moyenne industrie, que se font jour les idées de liberté économique, que reprennent les embellissements de la ville, et c'est bientôt après (1751) qu'apparaissent les premiers symptômes de la tolérance religieuse avec le mandement de l'archevêque, Mgr de Lussan, et que, « par indifférence plutôt que par amour de la tolérance, les philosophes et publicistes plaident la cause des Israélites, Jansénistes et Protestants et font aboutir leurs revendications quelques années avant la Déclaration des Droits ».

Les rapports primitifs, signalés ci-dessus, entre ce livre et *les Religionnaires de Bordeaux*, sont résumés par une *Table*

analytique des matières et noms propres de l'ouvrage qu'il devait introduire et qu'ainsi il clôture. Les *Additions* de la dernière page se terminent par une rectification qui doit contenir une faute d'impression; car la page 228 ne donne pas la date de 1775 qui doit être changée en 1757.

Il nous reste à glaner les données du livre sur l'histoire du Protestantisme, donc à motiver la présence de ce compte rendu dans notre *Bulletin*. Et d'abord, pour fixer le cadre, l'organisation séculaire de la cité, « exclut sinon toujours légalement, du moins pratiquement, tout un résidu de gens suspects (étrangers, protestants, juifs), que les préventions courantes, les haines confessionnelles, la nature des choses relèguent hors ville, au faubourg des Chartrons » (p. 14). Les tendances séparatistes, si ardentes aux XVIe et XVIIe siècles (essai d'une république autonome en 1653) survivent dans une minorité, dont la portion protestante voulait « non point, comme on l'a dit niaisement, imposer sa confession à la majorité, mais la faire respecter » et « conserver au protestantisme la place qu'il perdit, quand on lui eût ravi les garanties de l'édit de Nantes » (p. 29).

Les découvertes scientifiques et géographiques obligèrent les plus intelligents des apologètes chrétiens « de transporter du domaine de la cosmologie, de l'histoire ou de la philosophie sur celui de la psychologie expérimentale la lutte qu'ils soutiennent contre l'incrédulité ». C'est là, d'après M. Leroux, la « principale raison pourquoi le protestantisme recouvra force et vie à Bordeaux, quand, à la faveur des circonstances générales, il rassembla ses adhérents secrets, reconstitua ses cadres, releva ses œuvres, etc. » (p. 292). Mais « ce renouveau, s'il fut profond chez les Bordelais qui par naissance avaient des attaches protestantes, fut sans aucun rayonnement sur les autres... Leur existence s'écoulera inaperçue pendant plus de trente ans... Curieux exemple de ce que pouvaient alors réaliser la compression légale des pouvoirs publics, le mutisme calculé du clergé, l'indifférence obstinée du milieu ».

Si ces glanes sont peu abondantes, si l'auteur ne s'arrête pas à cette restauration inattendue du protestantisme, c'est qu'il en a, ne l'oublions pas, « retracé ailleurs, avec tout le détail voulu, les diverses péripéties et montré l'avènement d'un néoprotestantisme libéré de beaucoup de lisières et fortement pénétré de l'esprit des Frères moraves établis à Bordeaux ».

Mais la conclusion générale de l'auteur mérite d'être notée; elle relève de la plus pure philosophie de l'histoire :

Les Bordelais n'eurent plus guère que le rôle d'exécutants des ordres venus de Paris. Leur initiative... fut par avance condamnée au nom de l'État, centralisateur plus que ne l'avait été la monarchie

défunte. Au point de vue municipal, le citoyen issu de la Révolution est peu de chose, comparé au bourgeois du moyen-âge. Sa vie publique a été soumise depuis lors à un régime de tutelle et de compression, plutôt que de contrôle, dont le XIXe siècle a ressenti les fâcheux effets.

Effets, hélas, que nous ressentons encore rudement aujourd'hui. Ces *ultima verba* de M. Leroux sont un testament à méditer. Quelles formidables conclusions on en peut tirer ! Quel stimulant ils devraient exercer sur notre activité politique, si quelque chose pouvait encore secouer notre torpeur et réveiller notre somnolence optimiste.

Si c'est là de l'actualité, et de la plus redoutable, M. Leroux y touche encore en un autre point, non moins brûlant. Voici ce que nous lisons p. 158 :

La question de la natalité se posa devant les Français, quand ils s'aperçurent que le chiffre de la population diminuait d'une manière sensible... Aujourd'hui que nous savons par une cruelle expérience de quel prix il est, pour l'existence même de la France, de respecter les lois du mariage, il sera permis de relever quelle fâcheuse influence exerça à Bordeaux, l'égoïsme sensuel des hommes et des femmes qui faisaient salon au temps de la Régence... Aussi les familles riches d'enfants devinrent-elles plus rares, tandis que la prostitution s'étalait plus fréquente. On peut même se demander, en étudiant quelques rares gravures du temps, si l'affaiblissement physique de la race n'avait point déjà commencé !

Page 234, l'auteur nous parle d'un abbé Jaubert (1715-1778), membre de l'Académie des Sciences de Bordeaux, auteur d'une *Histoire de cette ville* (qu'il ne réussit pas à publier) et d'un *Éloge de la roture*, où il se montre précurseur de la fameuse brochure de Sieyès sur le Tiers-État, et qui est un véritable précurseur, à un autre point de vue, dans son livre de 1767, sur les *Causes de la dépopulation et les moyens d'y remédier*, livre « à méditer plus que jamais », concordant souvent avec Montesquieu et Rousseau, « le premier qui ait su voir et osé dire toutes les causes du mal... Corruption des mœurs, emploi de nourrices mercenaires, service militaire, mauvaise organisation des hôpitaux, mauvais air des villes, abus des boissons fortes, négligence des travaux agricoles... révocation de l'édit de Nantes, multiplicité des domestiques et des moines... et des célibataires dans les classes aisées, où ils promènent de salon en salon, tête levée, leur égoïsme, leur frivolité et leur cynisme, enfin la volonté de limiter le nombre des enfants pour perpétuer un luxe effréné ».

Ajoutons avec M. Leroux : « Son tableau est sombre. Le serait-il moins aujourd'hui » ? C'est là, plus que jamais, la question des questions, la seule réellement importante et vitale, celle

dont la non-solution supprimera toutes les autres à brève échéance. Toutes les occasions sont bonnes pour le rappeler à ceux qui se bouchent les yeux et les oreilles pour conserver leur optimisme mortel ou qui crient : Après nous le déluge !

Th. Sch.

Histoire religieuse de Strasbourg d'après M. R. Reuss[1].

Les deux ouvrages dont les titres sont en bas de cet page viennent couronner dignement la vaste et solide œuvre historique de l'éminent membre de la Société de l'Histoire du protestantisme français. Le premier de ces deux livres surtout est destiné à faire époque par l'atmosphère d'impartiale sérénité, de juste mesure, de courageuse franchise, dans laquelle il transporte dès l'abord et maintient jusqu'au bout l'âme attentive de ses lecteurs. Il se distingue avantageusement des trop nombreux Alsatiques contemporains qui rivalisent de concessions maladroites aux pires préjugés catholisants et aussi aux pires préjugés chauvins qui vont de pair d'ordinaire, les premiers se cachant souvent perfidement sous le voile alléchant des seconds. Ce n'est certes pas en vain et pour s'en servir comme de simple formule banale que l'auteur rappelle dans sa préface du 13 octobre 1921 ces paroles adressées dès 1873 à Xavier Mossmann : » « Je n'ai jamais été de ceux qui, pour mieux prouver la sincérité de leurs sentiments patriotiques, croyaient ou faisaient semblant de croire que l'histoire de l'Alsace et de Strasbourg n'avait commencé qu'en 1789. Je n'ai jamais cru que les convictions les plus fermes et l'attachement le plus absolu aux principes puissent s'amoindrir ou se perdre en rendant justice au passé, en admirant les hauts faits de nos ancêtres dans d'autres siècles et sous d'autres drapeaux ». Ces fières paroles devraient servir de devise et de phare à tous ceux qui veulent écrire sur l'histoire de l'Alsace. Renier ses ancêtres et leur langue n'est jamais un beau trait de caractère; et combien pourtant ce trait est fréquent !

Mais nous n'avons ici à nous occuper que du côté religieux de la question. Et à ce point de vue spécial aussi, M. Reuss peut servir de modèle. Il n'estime pas que ce doive être un devoir patriotique de taire les injustices dont les protestants d'Alsace ont été

1. *Histoire de Strasbourg depuis ses origines jusqu'à nos jours*, ornée de 4 frontispices de Mlle D. Muller. Fischbacher, 1922. 432 p. et *La Constitution civile du clergé et la crise religieuse en Alsace*, T. 1er (1790-1792). Istra, Strasbourg et Paris. vi-378 p., 1922 (7e fascicule des Publications de la faculté de Lettres de l'Université de Strasbourg.)

trop souvent les victimes. Qu'on lise son chapitre sur la Réforme à Strasbourg et aussi celui sur l'agonie et la fin de la petite République, et l'on verra ce que nous voulons dire, et ce qu'est un récit historique franc de concessions et de réticences poltronnes, de compromissions et d'équivoques commodes. Les illégalités de la contre-réforme soutenue souvent par des agents du gouvernement n'y sont pas masquées ni camouflées.

L'autre ouvrage que nous avons à signaler ici est le développement de *La Cathédrale de Strasbourg pendant la Révolutoin* (Etudes sur l'histoire religieuse et politique de l'Alsace. 1789-1802. Fischbacher, 1888). M. Reuss veut y montrer « combien la question religieuse est venue compliquer — plus encore dans les départements du Rhin que dans d'autres provinces — le problème révolutionnaire, en multipliant les crises aiguës », et « que l'une des plus grandes erreurs de l'Assemblée nationale a été le vote de cette malencontreuse Constitution civile du clergé que la grande majorité de la nation ne réclamait pas ». Pour cette étude, l'auteur a utilisé les procès-verbaux inédits des séances du Directoire et de l'Administration centrale du Bas-Rhin, ceux du Corps municipal de Strasbourg, les journaux locaux, les innombrables pamphlets, discours, délibérations, proclamations, sermons etc. Si deux chapitres seulement sont consacrés au Haut-Rhin, c'est, nous dit la préface, que le dépouillement des registres du Directoire de Colmar, interrompu par la guerre, n'a pu être repris depuis, et que, d'autre part, cette lacune est en partie comblée par l'*Histoire de la Révolution française dans le Haut-Rhin* de Véron-Réville (Colmar, 1865) et les nombreux travaux des chanoines Winterer et Ingold, de l'abbé Beuchot, de J. Liblin. etc. Toutes ces sources concordent à prouver « que dès le début de la Révolution, la question religieuse prima, en Alsace, la question politique et même nationale ».

Mais revenons un peu à l'*Histoire de Strasbourg* et, négligeant aujourd'hui le chapitre sur la Réforme, voyons de plus près celui qui, après lui, est le plus important au point de vue protestant; car il relate les changements religieux survenus dans la ville à la suite de la Capitulation de 1681. Il s'agit des pages 261 à 278 qui aboutissent à cette conclusion significative :

Le tableau fidèle que notre devoir d'historien nous a obligé de retracer de l'histoire intérieure de Strasbourg pendant les dix premières années de la domination française, n'est pas précisément de ceux sur lesquels on aime à reposer ses regards. Il est en contradiction flagrante avec les affirmations trop souvent répétées de certains panégyristes outranciers de Louis XIV, que ce monarque, satisfait de la soumission de la République, avait respecté scrupuleusement les traditions du passé et ses proprcs promesses... »

L'exposé minutieux qui se termine par cette grave déclaration — grave, mais combien nécessaire aujourd'hui plus que jamais — débute par cette phrase non moins attristante : La « simple énumération des faits successifs qui s'y sont accomplis durant un espace de temps relativement si court, montrera combien peu le monarque absolu qui signa l'acte de 1681 se crut strictement lié par ses promesses, et quels changements profonds ses représentants firent subir à l'organisation politique et administrative de la cité ».

Pour apprécier à sa valeur la portée de ces changements, il convient de se rappeler que la ville était alors complètement protestante : la rentrée solennelle de l'évêque et sa prise de possession de la cathédrale, quelque pénibles qu'elles dussent être pour la population, étaient stipulées par la Capitulation, donc prévues et légales. Mais que dire de l'achat des consciences, de la faveur scandaleuse dont jouirent les nouveaux convertis, de l'exil du vénérable Dominique Dietrich à Guéret, des nominations de Gunzer et d'Obrecht, des violences auxquelles sont exposés les sujets ruraux de la ville libre, alors qu' « on voit le vicaire général, et le chef de la maréchaussée se transporter d'une localité à l'autre avec des capucins et des jésuites. Le pasteur Knoderer, de Barr, le pasteur Kiefer, d'Illwickerskeim, sont arrêtés, puis destitués : les protestants d'Illkirch obligés d'observer tous les jours fériés catholiques ; l'église de la Robertsau est saisie par l'intendant, malgré les réclamations du Magistrat ; à Eckbolsheim, le pasteur Hirtz est chassé de la chaire par un capucin, puis condamné à la prison, pour avoir méconnu l'autorité des missionnaires catholiques ».

Notre *Bulletin* (1854) et M. Reuss lui-même dans son *Louis XIV et l'Eglise protestante de Strasbourg au moment de la Révocation* (Paris, 1887) ont publié un mémoire « confidentiellement remis au préteur royal » et « très heureusement venu jusqu'à nous », rédigé au début de 1686 par un Jésuite établi à Strasbourg et donnant le plan soigneusement détaillé d'une « attaque générale contre l'hérésie... On y constatera, une fois de plus, l'habileté bien connue des disciples de Loyola, comme l'absence de tout vrai sentiment religieux chez le rédacteur de la pièce », qui « n'avait pas même la triste excuse du fanatisme ». Les données principales de ce document précieux et instructif sont analysées aux p. 266 et 267.

La prudence laïque du préteur royal fit échouer ces vastes espérances de l'Eglise, qui « se revanche de ces déceptions par des attaques nouvelles et des usurpations répétées ». Bref en ce qui concerne la religion, « la violation des engagements royaux était donc éclatante et formelle ». Et « que dire de la nomination

d'un maquignon nouveau converti, protégé par des influences inconnues, à la charge, créée tout exprès pour lui, de lieutenant du préteur (août 1686)? Ce personnage était si nul qu'il fallut bientôt supprimer ses fonctions et le faire entrer au Sénat, grâce à une savante pression de l'intendant, comme premier membre catholique depuis la Réforme » ? Et que dire de la fameuse *alternative*, qui, « dès la première heure, ne fut qu'un mensonge solennel de plus, car jamais on n'établit la proportionnalité » proclamée par l'édit du 5 avril 1687. En effet, « depuis la première élection (15 mai 1687) jusqu'en 1789, chaque poste laissé vacant par un luthérien, dans toutes les administrations publiques, fut immédiatement réclamé par les catholiques, de sorte qu'il y eût bientôt autant de conseillers catholiques pour le quart de bourgeois appartenant à ce culte, que de conseillers protestants pour les trois quarts ». Il n'est donc pas étonnant que cette mesure « ébranla toute confiance en la parole royale » et « démoralisa l'opinion publique, qui vit les apostats les plus éhontés promus aux plus hautes dignités ».

Inutile de continuer cette pénible énumération, qu'il serait facile, hélas, de prolonger. L'on voit la situation, l'on voit les mensonges officiels survivant jusqu'à ce jour à toutes les rectifications, et l'on dira avec nous : Le livre de M. Reuss n'est pas seulement une bonne œuvre, il représente une action courageuse. Car aujourd'hui encore l'on s'efforce, dans bien des milieux, d'inféoder la France à la cause catholique et de traiter de mauvais Français tous ceux qui ne se courbent pas devant Rome.

Ajoutons cependant encore que, si « Louis XIV, presqu'au lendemain de la capitulation, avait enfreint les garanties religieuses accordées par elle, le gouvernement de son successeur ne suivit que trop son exemple » (p. 333). C'est ainsi qu'en 1727, « on obligeait les enfants illégitimes, nés à Strasbourg, à se faire catholiques, en vertu d'une ordonnance royale datant de 1682 » et qui « n'avait jamais encore été appliquée aux habitants de la ville libre ». De ce fait, « de très nombreux enlèvements, à main armée, de bourgeois et de bourgeoises, eurent lieu dans les années suivantes, et les personnes capturées furent retenues en prison, jusqu'à ce qu'elles eussent abjuré leur foi ». M. Reuss cite plusieurs exemples de ces inqualifiables actes de violence. Ce n'est qu'en 1762 qu'advint « une très légère amélioration de cette réglementation barbare », en ce sens qu'il fut concédé que si le mariage subséquent des parents avait lieu avant que l'enfant eût cinq ans, il leur appartiendrait ». Alors encore, les calvinistes d'Alsace n'avaient pas le droit d'ouvrir un nouveau lieu de culte, et là où ils n'en avaient pas, il leur fallait s'adresser aux curés pour les baptêmes. Enfin, « encore en 1774, on voit les

représentants de l'Eglise essayer d'empêcher qu'un ministre luthérien escorte au supplice un condamné à mort de son culte; et encore deux ans après, « les malades calvinistes étaient placés, à l'Hôpital, dans les salles des catholiques ».

Ces traits de fâcheuse intolérance confessionnelle du gouvernement expliquent suffisamment « pourquoi les protestants d'Alsace, et ceux de Strasbourg en particulier, allaient se prononcer bientôt, avec un élan presque unanime, pour les principes de la Révolution ».

TH. SCH.

La Renaissance catholique en France au XVIIe siècle [1]

C'est le titre que M. le Chanoine Prunel, vice-recteur de l'Institut catholique de Paris, a donné au recueil de ses neuf leçons faites en 1910 « dans la série des cours publics d'Apologétique », dit-il, à l'entrée de sa Préface. Constatons qu'à l'Institut catholique l'Histoire fait partie de l'Apologétique. Ce seul fait suffit à nous orienter sur l'esprit et la valeur du livre que nous signalons. Et comme Mgr Baudrillart, recteur de cet Institut, le couvre de fleurs pieuses dans son *Bulletin* du 15 octobre 1921, il nous faut admettre que l'enseignement historique de M. Prunel répond bien à la doctrine officielle catholique, d'autant plus que son ouvrage est dédié à l'archevêque de Paris, chancelier de son Institut, qui y a apposé son *Imprimatur* le 16 septembre, et que lui-même est aussi l'auteur d'un *Cours supérieur de religion* en 5 volumes, honoré d'une lettre du cardinal Gasparri et couronné par l'Académie française. Donc, ce qu'il enseigne doit être cru par tout catholique. Or voici ce qu'il proclame dès la première page de sa Préface.

De même qu'après les guerres de religion « la renaissance catholique du XVIIe siècle fit de la France la première nation du monde », de même après la dernière guerre « la reprise des relations diplomatiques » avec le Vatican deviendra (de nombreux symptômes permettent de l'espérer), le prélude d'une renaissance catholique qui fera remonter notre pays aux plus hauts sommets, non de la gloire et de l'estime du monde — il y est — mais de l'influence morale et religieuse et de l'apostolat fécond parmi les nations ». Et cette Préface dithyrambique et pieusement optimiste se termine par ce cri : « Nos descendants verront de grandes choses ». Hélas, si M. le Chanoine étudiait les statistiques de la dépopulation, il est à craindre que ce cri n'expire sur ses lèvres et ne se change en un cri d'angoisse et de terreur.

1. Chez Desclée et chez Picard, 1921. In-12 de VIII-316 p., 7 fr. 50.

Mais que dit-il de la Réforme? Oh, tout simplement ceci : « Le génie catholique et le génie français ne faisaient qu'un », lorsqu' « une nouvelle venue s'était présentée les armes à la main », avait (il se contente de répéter le jugement de M. Picot) « renversé les autels, brisé les images, brûlé les reliques, abattu les églises et mis à mort les prêtres... C'était en pillant et en massacrant qu'ils demandaient la tolérance » pour « réformer l'Eglise et épurer l'Evangile ». Après cela, « vous étonnerez-vous que l'immense majorité des Français se soient levés pour défendre la religion dans laquelle ils avaient été instruits », et que « la vieille France de Clovis, de Charlemagne et de saint Louis ne fût pas disposée à tendre la gorge au couteau » ?

Faut-il prouver que ce sont les Protestants qui ont commencé les guerres civiles? « Trois ans avant Vassy qu'ils donnent comme la cause de la première guerre, ils avaient ravagé le Languedoc, la Guyenne, le Poitou, le Saintonge... A Montauban, Castres, Béziers, Nîmes, ils avaient obligé le peuple à assister au prêche, et *ils l'y avaient conduit à coups de nerfs de bœuf* » !!!

Faut-il prouver que « Coligny et les siens livraient le Havre aux Anglais et les premiers faisaient appel à l'étranger » ? Il n'y a qu'à citer une page de Hanotaux dans son *Histoire de Richelieu*, où il le dit en toutes lettres.

Inutile de continuer. Ce livre est instructif au plus haut point, non pas sur l'histoire du XVIe et du XVIIe siècles, mais sur la manière dont l'Institut catholique façonne les esprits au XXe siècle. Cela ne peut se deviner, il faut l'apprendre. Remercions M. Prunel du grand service qu'il nous rend, puisqu'un homme averti en vaut deux, dit le proverbe. Mais sa conclusion mérite aussi d'être connue : « Quelques-uns des faits qui expliquent cette glorieuse période de l'histoire de l'Église de France » sont : « Obéissance à l'impulsion venue de Rome et exprimée par le Concile de Trente; activité, union, abnégation et sainteté des catholiques, qu'il s'agisse du clergé et des fidèles ». Donc, « si les mêmes causes produisent les mêmes effets, il est permis d'espérer que les catholiques du XXe siècle, en imitant leurs glorieux ancêtres du XVIIe, en restant plus que jamais unis au Pape et en se dévouant tout entiers à leur noble cause, verront luire, eux aussi, des jours glorieux pour l'Eglise et pour la France ». Vous entendez : pour l'Eglise d'abord; pour la France, seulement si elle est bien docile.

Tout cela est fort triste. Que faire devant une intoxication pareille?

Au reste, on trouvera beaucoup de détails sur la réforme des Ordres et du Clergé, la vie intérieure de l'Eglise, l'exercice de la charité, la Compagnie du Saint-Sacrement, l'instruction primaire

et secondaire, l'attitude de l'Église en face de la Science (Galilée[1], Newton, le P. Mersenne, etc.), le Jansénisme, etc., et un Index fait connaître tous les noms propres cités. Beaucoup de savoir, mais comme moyen et non comme but, *ad maximam Ecclesiae gloriam.*

Th. Sch.

CORRESPONDANCE

Inauguration du monument huguenot de la « Pierre Plantée » (Tarn).

Les Eglises réformées du Tarn forment encore aujourd'hui un groupe compact occupant toute une région de la *Montagne Noire*, dans l'arrondissement de Castres. Ces Eglises remontent toutes aux origines de la Réforme; privées de leurs temples en 1685, elles ont convoqué leurs fidèles, presque au lendemain de cette année fatale, à leurs cultes du Désert; un des lieux les plus fréquemment choisis était le bois de Montagnol, très retiré et environné de populeuses églises réformées, Valbre, Sablayrolles, Ferrières, Brassac, etc.; nombreux sont les procès-verbaux relatifs à ces assemblées, et conservés dans les Archives de l'Hérault (fonds de l'Intendance).

A l'orée du bois de Montagnol existe un vaste plateau solitaire, au centre duquel se trouve la *Pierre Plantée*, rustique borne de granit qui a vu la mort du prédicant La Picardié, et dont la singularité a provoqué des légendes : le grain rougeâtre de la pierre ne serait autre que le sang du martyr conservé pour perpétuer ce souvenir tragique.

Le prédicant Corbière dit La Picardié était originaire du village voisin de Lacrouzette; c'est tout ce que nous savons de positif à son sujet; plein de zèle et de foi, il se leva, au lendemain de la Révocation, pour rassembler les troupeaux épars et les exhorter à rester fidèles. Le 1er avril 1689, il présidait une

1. Voici (p. 258) un exemple du raisonnement de M. P. : « La prison de Galilée, la torture, l'abjuration en chemise, la destruction de ses manuscrits sont autant de fables... L'affaire est évidemment regrettable, mais 1° ne prouve rien contre l'infaillibilité du Pape, car elle ne fut qu'une mesure disciplinaire ; 2° si les cardinaux ne sont trompés, ils étaient d'accord avec la science de leur temps... 3° la condamnation n'a pas arrêté les progrès de la science. Un catholique ne peut donc être troublé par l'objection de Galilée... »

grande assemblée à Saint-Jean del Frech, dans les environs de Lacaze ; un grand nombre de fidèles y fut odieusement massacré ; lui seul échappa par miracle, mais il ne devait pas tarder à sceller l'Évangile de son sang ; le 22 avril de la même année, il



présidait une nouvelle assemblée près du hameau de Cazarils ; surpris et pourchassé, il fut atteint près de ce rocher et sauvagement massacré ; voici les deux versions de sa mort qui nous ont été conservées par les deux seuls écrits qui aient parlé de ce vaillant serviteur de Dieu :

On fit divers détachements pour exécuter l'ordre de prendre mort ou vif La Picardié qui était toujours errant; l'un desquels le découvrit

fuyant sur l'estrade de Ferrières, lieu extrêmement élevé comme son nom le témoigne. Dès qu'il se vit perdu, il traça un cercle autour de lui avec son bâton, et lui cria d'une voix haute : Venez, approchez, arrière de moi, Satan, tu ne me tenteras point. On lui tira cinq coups de fusils; il fut ensuite percé d'un coup de bayonnette, et parce qu'il remuoit après toutes ces blessures, on lui écrasa la tête avec un rocher[1].

Corbière La Picardié, leur prédicant ordinaire, voulut aussi se sauver, mais comme c'étoit à lui principalement qu'on en vouloit et qu'il estoit connu, on le poursuivit vivement; lorsqu'il vit qu'on le serroit de près et qu'il alloit estre pris, il s'arrêta tout court, et fit un grand cercle à terre avec une canne qu'il avoit à la main, et s'estant placé au milieu, il se mit à crier par plusieurs fois de toute sa force : Arrière de moi, Satan. Les dragons peu superstitieux fondirent de tous côtés autour du cercle fatal, pour s'approcher de lui, et tâcher de le prendre en vie; mais irrités de voir que leurs chevaux, effrayés par la figure, les cris, et surtout par la canne haut levée de ce furieux, refusoient de leur obéir, ils furent enfin contraints de le tuer à coups de fusil; et la fin de ce malheureux fut la fin de tous ces désordres[2].

*
* *

C'est en mémoire de ces tragiques événements qu'un beau monument de granit a été élevé; il se compose d'un obélisque, protégé par six bornes reliées par des chaînes, le tout entourant également la *pierre plantée*, conservée intacte. Sur les quatre faces de l'obélisque se lisent les inscriptions suivantes :

A la mémoire des martyrs huguenots
leurs descendants
1922.

Corbière la Picardié
massacré sur cette pierre
le 22 avril 1689.

Escande, Bru, Sanson
martyrisés en 1689.

Eux dont le monde n'était pas digne.
Héb. 11. 38.

Ce sont ceux qui viennent
de la grande tribulation.
Apoc. 7. 14.

1. Mémoire particulier sur les assemblées du Castrais; manuscrit conservé à la Bibliothèque de Nîmes. Il a été imprimé in-extenso dans le *Bulletin*, année 1865.

2. Brueys, *Histoire du fanatisme*, édition de 1709, tome II, page 36.

L'inauguration de ce monument, le 5 juin 1922, a donné lieu à une fête inoubliable; nous ne croyons pas que, depuis la fête de Fonmorte (1887) ou la fondation du Musée du Désert (1911), on ait assisté à une cérémonie aussi émouvante, avec une pareille affluence de fidèles. Dès le matin de ce jour, tandis que la blancheur du monument se détache sur le bleu d'un ciel radieux, plusieurs milliers de personnes affluent de tous côtés, avec les véhicules les plus variés, car la gare la plus proche est encore fort éloignée.

Une chaire du Désert est dressée tout auprès, et de vieux volumes jaunis, liturgie, Bible, la garnissent. Les chœurs de la région font entendre un beau chant de circonstance, tandis que dix-huit pasteurs en robe défilent solennellement pour gagner leurs places. Les psaumes d'autrefois sont exécutés par l'immense assemblée au cours des deux services.

Le matin, M. le pasteur Larroche, de Nîmes, a prononcé la prédication; le soir, c'est M. le doyen Doumergue, de Montauban, qui a donné une conférence sur ce sujet : « D'où venons-nous. »

La *pierre plantée* est située à peu près sur la grand'route qui relie Ferrières à Sablayrolles, à égale distance de ces deux localités (gare : Ferrières).

G. Tournier.

Les Réunions du Musée du Désert
5, 6, 13 août 1922

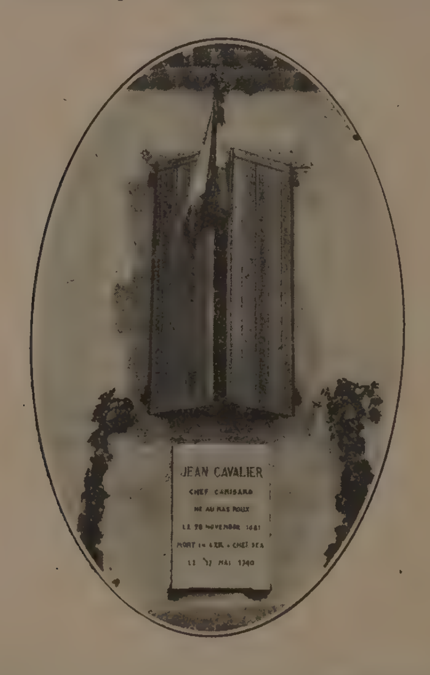
Les 5, 6 et 13 août ont eu lieu au Mas-Roux, au Mas-Soubeyran et à Font Mort les réunions organisées par le Musée du Désert. Sur ces fêtes qu'un plein succès a couronné, a flotté cependant le deuil que la mort de notre regretté Président a fait prendre à l'œuvre dont il fut l'animateur.

Entre Ribaute et les Tavernes, aux environs d'Anduze, se trouve le Mas-Roux, petite agglomération de quelques maisons. Là naquit Jean Cavalier, le héros camisard. La maison natale ayant été rasée par l'ordre de Bâville c'est sur la maison mitoyenne que la plaque commémorative, offerte par le Musée du Désert, a été posée. Elle porte cette simple inscription : Jean Cavalier — chef camisard — né au Mas-Roux — le 28 novembre 1681 — mort en exil à Chelsea — le 17 mai 1740.

Cette plaque, que dominait le drapeau tricolore des boys-scouts de Ribaute fut, après une invocation de M. le pasteur

Durand, la prière et des chants, remise par M. Hugues à la paroisse qui en assurera désormais l'entretien. La parole fut ensuite donnée à M. le général Trouchaud, cévenol lui-même, qui fit de Jean Cavalier, soldat, un portrait fort intéressant.

A ses qualités maîtresses d'organisateur et de tacticien, Cavalier joignait la première de tout homme de guerre : la bravoure et un sang-froid imperturbable. C'est par là qu'il avait pris sur ses hommes l'ascendant et l'autorité qui faisaient l'étonnement de ses adversaires



Un chef qui inspire à sa troupe la confiance peut tout oser. C'est ce qui permit à Cavalier de tenir la campagne aussi longtemps, et de la tenir avec succès malgré son infériorité numérique. Il ne disposa jamais de plus de 2000 hommes et eut toujours à faire à une armée dix à quinze fois supérieure.

On a dit, pour expliquer ses succès, qu'il était aidé par toute la population. Il est vrai que tous les protestants étaient avec lui et lui donnèrent aide et renseignements ; mais il ne faut pas oublier que tous les catholiques, plus nombreux que les protestants, étaient avec ses ennemis et remplissaient pour eux un rôle aussi précieux d'informateurs. Mais les soldats de Cavalier avaient une supériorité, c'étaient des convaincus qui se battaient pour leur foi et leur conscience, tandis que leurs adversaires se battaient pour le vol et le pillage. Des deux mobiles, le premier, de tout temps, est supérieur au second.

Je ne puis m'empêcher de placer ici l'appréciation portée sur Jean Cavalier par le grand historien du protestantisme, le très éminent et regretté Frank Puaux : « Cavalier, de l'aveu de ses adversaires, avait la qualité d'un chef. Sous son commandement, rapidement ses troupes se disciplinèrent, affrontèrent sans se rompre, le feu de l'ennemi et les camisards, vrais soldats de France, chargèrent à la baïonnette... Si Cavalier acceptait le combat, ses ordres étaient précis, préparant des embuscades et mettant des soldats en réserve tout aussi bien, disait le général La Lande, qu'un homme de guerre habile aurait pu le faire. Tels devaient être, un siècle plus tard, sur un plus grand théâtre, les jeunes généraux de la Révolution française ».

Certes oui ! Cavalier, né un siècle plus tard fût devenu un brillant émule des Hoche, des Marceau, des Desaix et une des plus pures gloires de la première République. Né trop tôt, s'il est, pour nous autres protestants, un héros, pour la majorité des Français il n'est, hélàs ! qu'un rebelle et un transfuge.

Le général Trouchaud montre que cette opinion courante est basée sur une méconnaissance, tant des faits que de la mentalité du XVIIIe siècle ; les hommes, à cette époque, n'étaient pas les citoyens d'un pays mais les sujets d'un roi.

« Combien de ses sujets et non des moindres n'ont-il pas changé de maître ! Le prince de Savoie n'a-t-il pas édifié sa fortune et sa réputation militaire en conduisant les armées autrichiennes contre la France qu'il avait abandonnée à la suite d'un simple froissement d'amour-propre ? Plus tard les émigrés, après avoir combattu durant 25 ans la France dans les rangs des armées ennemies, ne se sont-ils pas fait replacer dans leurs rang, préséances et bénéfices par la puissance des baïonnettes étrangères ?

Et alors, pourquoi la même chose serait-elle admise lorsqu'elle est dictée par la vanité ou l'intérêt et criminelle lorsque c'est la Foi et la Conscience qui la dictent ?

M. le pasteur Olivet, modérateur de la vénérable Compagnie des pasteurs de Genève, prenant à son tour la parole, exprima à l'Église réformée de France, les vœux très affectueux de l'Église de Genève et affirma le devoir pressant des protestants de se connaître toujours davantage, de communier dans le souvenir des héros et de s'unir. Il dit son émotion et sa joie d'être au milieu de ses Frères de l'Église de France, afin de montrer le devoir toujours plus grand de « renouer et fortifier les liens de l'affection » selon la belle expression d'Antoine Court.

M. René Puaux évoqua le souvenir de son grand-père, l'auteur de la vie de Jean Cavalier et de son père l'éditeur des mémoires du chef camisard, heureux que leur nom figurât, par son entremise, au programme de cette fête.

L'importance de la guerre des Camisards dans l'histoire des

libertés françaises, dit-il, n'est pas suffisamment connue. Le jour où l'on comprendra que si l'humble bergère lorraine sauva la terre de France, les pâtres des Cévennes Cavalier et Rolland sauvèrent son esprit, ce jour-là la France républicaine fera du Mas Roux et du Mas-Soubeyran des lieux de pèlerinage aussi sacrés que Domrémy.

M. le pasteur Poujol, de Nîmes, clôtura la réunion par un émouvant et vivant appel à la vie morale dans les heures cri-



L'Assemblée au Mas-Roux.

tiques que traverse le monde et rappela aux protestants leur devoir dans cette crise d'une gravité sans précédent.

Une foule nombreuse et attentive, venue par les moyens les plus divers de locomotion, s'était réunie sous les beaux ombrages de Mas-Roux et le chœur des jeunes et fraîches voix de l'Eglise de Ribaute contribua au succès de la cérémonie.

Le lendemain au Mas Soubeyran, dans la matinée, MM. Edmond Hugues et René Puaux inauguraient les nouvelles salles du Musée du Désert : salle du Refuge, salle des Forçats pour la Foi et salle des prisonnières de la Tour de Constance. Les travaux d'ensemble de décoration, vitraux, plaques commémoratives en marbre ou en chêne sont terminés, mais il reste à exposer dans des vitrines ou dans des cadres les nombreux documents et souvenirs que possède le Musée. Il s'est en particulier enrichi d'un coin de la corniche de la cheminée de la Tour de Constance, provenant de la famille Boissy d'Anglas, de nombreux certificats des Eglises du Refuge et d'un rare congé de Forçat légués par M. Frank Puaux.

Dans la grande salle des Forçats pour la Foi, transformée à cette occasion en chapelle, un service de sainte Cène a été célébré par MM. les pasteurs Charbonnel et Cadix. Dans ce cadre



Le Musée du Désert.

si riche de souvenirs et si évocateur, la cérémonie eut un caractère inoubliable de grandeur, de simplicité et de piété.

Au préalable, MM. Hugues et René Puaux avaient parlé de l'œuvre du Musée du Désert, à laquelle les noms de MM. Frank Puaux et Edmond Hugues resteront à jamais attachés, et qui a besoin d'être soutenue et continuée.

Les chœurs d'Anduze et de Saint-Jean-du-Gard se firent entendre.

Dans l'après-midi, sous les châtaigniers, le culte en plein air fut présidé par M. le pasteur Saillens, assisté par M. Olivet, modérateur de la vénérable Compagnie des pasteurs de Genève, auquel la Bible historique de Rolland fut confiée, et M. le Dr Lewis, délégué américain.

Favorisée par le temps, l'assemblée réunit deux à trois mille personnes parmi lesquelles on remarquait la présence de personnalités, telle que le premier président de la Cour de Cassation, des officiers supérieurs, conseillers de préfecture, procureurs de la République, banquiers, industriels, etc.

M. le général Trouchaud parla du rôle et de la mission de la femme protestante. Le Dr Lewis lut, en anglais, un message où la formule « l'esprit doit être ouvert, mais pas par les deux bouts » fit autant sourire que réfléchir. Le modérateur Olivet prononça quelques paroles d'une grande élévation sur la Genève des Réfugiés et M. le pasteur Saillens, prêcha avec cet élan fait pour remuer les âmes tièdes — peu nombreuses d'ailleurs en ce lieu — qui est l'un des secrets de son talent.

Le dimanche suivant, 13 août, à Font Mort, une troisième réunion eut lieu sous la présidence de M. le sénateur Philip. Dans la matinée, après une invocation par M. le pasteur Seguier, une prière par M. Théophile Guibal, la prédication fut faite par M. le pasteur Joseph Martin.

Dans l'après-midi, après une allocution de M. le sénateur Philip, M. le pasteur Charles Bost, du Havre fit une causerie sur les origines du mouvement camisard. On sait qu'au col de Font-Mort, sur la route d'Alais à Florac, on a élevé en 1887 (centenaire de l'édit de Tolérance de 1787) une pyramide « à la mémoire des martyrs sur le terrain des anciens combats ».

Trois combats notables, les 28 juillet 1702, 30 juillet 1703, 13 mai 1704, furent livrés en ce lieu. Dans la plaquette illustrée que le Musée du Désert a éditée à l'occasion des réunions d'août 1922, M. Charles Bost a consacré quelques pages documentées à ces épisodes qui eurent leur importance dans la guerre des Camisards.

Ces réunions du Musée du Désert, où l'édification complète l'évocation des grands souvenirs de l'histoire huguenote sont un exemple que nos Eglises commencent à suivre. L'on signale dans plusieurs d'entre elles des conférences-promenades où les souvenirs locaux sont expliqués et commentés. Comme l'a exprimé si fortement M. le pasteur Bost « connaître dans le détail l'activité ou les souffrances des ancêtres, c'est se rapprocher d'eux de la seule façon qui soit puissamment effective ».

Mademoiselle de la Taillée (*Bull.* 1921, p. 161 et 251). — J'ai grand'peine, nous écrit M. J. Pannier, à croire qu'il s'agisse de Marguerite Mercier et m'en tiendrai plutôt à l'avis de M. Fonbrune-Berbinau sur *Mademoiselle de la Sauvagère* ou *Madame Martel* (*Bull.* 1905, p. 506, note 4). — Il ne peut être question, à propos d'une dame de la Taillée expulsée en **1688**, de Mlle de la Sauvagère de la Taillée, aux Ursulines de Niort le 2 juin 1687 (*Bull.* VI, 258) puis à Guise le 16 novembre 1689 d'où elle fut expulsée le 4 décembre **1697** (Douen. *Révocation*, III, 180). — Ni de *Élisabeth Françoise Martel*, épouse de Louis du Fay sieur de la Taillée d'Eschiré, La Mothe, Issoudun, etc., fille de Hector Martel, capitaine de vaisseau baron de Saint-Just et de Vandré, cousin germain de la duchesse de Zell, — qui fut mise aux Nouvelles Catholiques de Paris en **1689**. — Mais, d'après l'ancienne cote des Archives, E. 3394, une *Marguerite du Fay*, fille de Josué sieur de la Taillée, donc sœur du susdit Louis du Fay, et femme de Charles Janvré, sieur de Lestortière fut expulsée de France en **1688**, mais on retint son fils Philippe.

N. W.

Témoignages d'Auguste Comte à la mémoire de Daniel Encontre

On sait qu'Auguste Comte dédia sa fameuse *Synthèse subjective* à Daniel Encontre. Cette dédicace à son « vénéré Maître » comprend les onze premières pages du tome I, seul publié, et porte la date du 6 shakespeare 68 (16 septembre 1856). Nous rappelons simplement à titre documentaire, qu'elle contient des déclarations comme celles-ci :

C'est à vous que je dois normalement consacrer le dernier de mes volumes philosophiques qui soit spécialement relatif à la science fondamentale dont vos éminentes leçons m'ouvrirent l'accès décisif pendant les années 1812, 1813 et 1814... Vous avez seulement été mon professeur, parce que la mort m'a fatalement privé de votre intimité mentale et morale longtemps avant que je l'eusse assez méritée. Mais la postérité me permettra de vous qualifier de maître, puisque la tendance philosophique de votre enseignement scientifique, fit spontanément surgir le premier éveil de ma vocation intellectuelle et même sociale. Vu la culture pleinement encyclopédique que vous aviez librement procurée à votre esprit, également apte à goûter l'art et la science, vos leçons mathématiques eurent une puissance que vos moindres élèves n'ont jamais oubliée. J'ose aujourd'hui proclamer, d'après une expérience décisive, que vous fûtes à votre insu, le premier professeur de votre temps... »

Il nous a paru utile de rapprocher ce témoignage connu d'un autre témoignage, beaucoup plus ancien, et d'un caractère privé,

que j'ai découvert en tête d'une lettre adressée par lui au fils de son ancien maître, à Pierre-Antoine Encontre, docteur en médecine et professeur à la Faculté de théologie de Montauban. Comte était alors examinateur d'admission à l'Ecole polytechnique. Encontre lui avait recommandé un de ses cousins de Bordeaux, M. Brandenbourg, qui désirait le consulter sur la meilleure manière de placer son fils à Paris comme aspirant à l'Ecole polytechnique et c'est à la suite de cette démarche que l'illustre philosophe écrit la lettre dont nous détachons quelques passages ayant un intérêt spécial.

Paris, le 22 octobre 1839.

Monsieur,

J'ai lu avec le plus vif intérêt l'aimable lettre que M. Brandenburg est venu remettre chez moi de votre part la veille de ma rentrée à Paris. Le nom que vous avez invoqué est tout puissant auprès de moi, puisqu'il me rappellera sans cesse le doux souvenir de l'un des hommes les plus éminents et les plus respectables que j'aie jamais eu le bonheur de connaître, et à la mémoire duquel je serais bien ingrat de ne pas conserver un culte spécial, puisque c'est en partie à sa salutaire influence que mon esprit devra toujours les premiers développements de ses facultés caractéristiques. Aussi, Monsieur, eussé-je vivement désiré que vous m'eussiez, à ce titre, demandé quelque chose de plus difficile et de plus méritoire que des avis dont mes fonctions loyalement remplies m'imposent presque le devoir universel. Si, dans une autre occurence, j'étais assez heureux pour pouvoir réaliser à votre égard un service plus important, et qui vous fût pleinement personnel, j'ose croire, Monsieur, que vous accorderez assez de confiance, non seulement à notre ancienne confraternité scolastique, mais surtout à ma profonde et inaltérable vénération pour votre digne et illustre père, pour vous adresser directement à moi en toute sécurité.

Le reste du message traite de la question des moyens de préparation tels qu'ils apparaissent les meilleurs au jugement d'Auguste Comte.

DANIEL BOURCHENIN.

Sépultures huguenotes en plein champ

Niort, le 28 août 1922.

« Cher Monsieur,

« J'ai lu avec plaisir dans le *Bulletin* de janvier-mars 1922, la note de M. Maillard sur *Les sépultures huguenotes en plein champ*. En attribuant à la Révocation l'origine de ces sépultures, M. Maillard n'a fait qu'exprimer une idée généralement admise, en Poitou tout au moins. Mais en essayant de serrer de près la question, je me demande s'il ne faut pas, au moins pour les

Églises rurales, faire remonter ces cimetières familiaux jusqu'aux origines même de la Réforme. Ce qui me frappe, c'est qu'au XVII[e] siècle, je ne vois pas de registres des inhumations à côté des registres de baptêmes et de mariages. Pendant la période du Désert, cela s'explique par l'obligation de ne pas attendre le prédicant ou le pasteur pour les cérémonies funéraires. Mais je n'en trouve pas davantage ici avant la Révocation — sont-ils tous égarés ou se passait-on déjà généralement du ministre pour les inhumations ? Je ne trouve pas dans les registres de consistoires que j'ai pu consulter, de mentions relatives à l'achat ou aux frais d'entretien d'un cimetière — sauf pour Niort, bien entendu. Presque tous les huguenots des campagnes possédaient déjà leur maison, avec quelque jardin ou champ, ce qui rendait déjà possible le petit cimetière de famille. Vous qui avez sous la main des documents bien plus nombreux et se référant à l'ensemble de la France protestante, vous pourrez sans doute me prêter main forte et m'aider à sortir d'embarras.

« Aujourd'hui, tout le monde, dans notre région, continue d'user des cimetières de famille, en dépit de la loi du 15 novembre 1881 qui permet à tous d'utiliser n'importe quelle place disponible des cimetières communaux. Il est évident, d'autre part, qu'aux premiers temps les Églises réformées, qui n'avaient pas encore de temples mais pouvaient faire leurs prêches n'importe où, durent cesser tout de suite d'enterrer leurs morts dans le cimetière catholique entourant l'église. Et sans doute ont-elles continué de faire ainsi, à peu près sans interruption.

« Je ne parle, bien entendu, que des villages, car il est évident que dans les agglomérations un peu importantes existaient des ouvriers qui ne possédaient pas les quelques pieds de terre que réclamaient leurs morts.

« En tout état de cause, je vous soumets ces points de doute et vous serais infiniment obligé de m'apporter le secours de votre documentation et de vos lumières.

« Veuillez, etc. « H. GELIN ».

La question soulevée par M. H. Gelin n'a jamais été entièrement élucidée. Je crois pouvoir dire néanmoins que ce n'est guère qu'à l'époque de la Ligue que le Clergé éleva la prétention — soutenue jusqu'à ce jour — d'expulser des cimetières bénis par lui les personnes mortes sans avoir fait acte de catholicisme. A ma connaissance cette fiction n'était pas invoquée dans les premiers temps de la Réforme où les protestants n'avaient pas de cimetières particuliers. L'exhumation des restes de huguenots enterrés sans opposition dans les cimetières catholiques, pour être jetés à la voirie, forme un des chapitres les plus importants

des plaintes formulées par les protestants à la veille de l'édit de Nantes (Voy. *Bull.* 1898). Quant à l'absence de registres mortuaires, ne s'explique-t-elle pas par le fait qu'à l'origine il n'y avait pas de service religieux pour les enterrements de protestants ? Mais la question mérite d'être examinée de plus près.

N. W.

Un autre testament d'Élisabeth d'Hauteville.

Le *Bulletin* (ci-dessus p. 88) a publié un testament de la veuve d'Odet de Coligny (1615) ; ce fut sans doute le dernier, mais il fut précédé de plusieurs autres : deux au moins, dont nous connaissons l'un. L'original se trouve en effet dans les minutes du notaire protestant François, et a été fait à Paris le 28 septembre 1605[1]. La testatrice habitait alors « ès faulxbourg Saint Germain des prez lez Paris, rue de Seine » ; elle n'était pas encore, comme en 1615, « indisposée pour son vieil aage », mais au contraire « en bonne prospérité et santé de son corps ». Comme dix ans plus tard, le testament commence par une profession de foi, un peu différente quant à la forme. Mais elle voulait alors que son corps fût « inhumé sans aulcune cérémonie funèbre... en lieu où l'on a coustume d'inhumer ceux de la religion refformée » (tandis qu'en 1615 elle a « désir d'estre ensépulturée au dedans de l'église romaine de Sedan », « avec une tombe de pierre apposée à la muraille » ; comme elle est toujours protestante elle fait un legs pour que ce désir « puisse plustost réucir »). Elle réduit de 300 à 200 livres un legs à sa sœur Sansonne, en 1605 déjà religieuse à Sainte-Claire d'Alençon ; de 300 à 150 livres un legs à sa filleule Rachel de Lisle. Il est encore question d'une créance de 1950 livres qu'elle lègue à Louis d'Hauteville, mais on voit que la mémoire de la testatrice a faibli sur ce point : elle eut maille à partir souvent avec ses créanciers et débiteurs, avec ceux de son mari, et en 1615 elle n'était plus, comme en 1605, en possession de la seigneurie de Loré. Elle maintient un legs de 200 livres à Renée de Couptrain, fille de son neveu[2], mais elle supprime beaucoup d'autres donations de 1605, parce que ses revenus avaient manifestement diminué, peut-être aussi parce que certains légataires étaient morts.

1. Archives de l'étude de M[e] Faroux, à Paris. Texte publié dans les pièces justificatives de notre *Église réformée de Paris sous Henri IV*, Paris, Champion, 1911, p. 593.

2. Renée de Couptrain mourut avant juillet 1615 (*Bull.*, 1922, p. 95 *in fine*).

Un des exécuteurs testamentaires désignés en 1605, Isaac Arnauld, vivait encore en 1615[1]; il n'est plus question de lui dans les parties du dernier testament publiées par le *Bulletin*, non plus que des deux autres personnages alors désignés, MM. Georgeau et Danice; mais l'exécuteur de 1615 habite aussi Paris : Me Pierre Bosse, rue de la Mortellerie[2].

En 1605 un legs était fait à Suzanne d'Autheville « pour aider à la marier » : or une personne de ce nom épousa un M. Courtin[3], et le testament de 1615 donne 600 livres à « Isaac Courtin, fils de Me Pierre Courtin, avocat du Parlement ». Isaac Courtin, membre du consistoire de Paris, demeurait rue de Seine à l'époque où E. d'Hauteville y habitait elle-même[4].

Les legs aux pauvres des Églises réformées de Lassay (300 l.), Alençon (300 l.), Paris (300 l.), Clermont (500 l.), et de « l'église réformée du lieu où elle deceddera » (300 l.), sont remplacés en 1615 par un legs unique et moindre (100 l.) aux pauvres de l'Église réformée de Sedan. De même les legs « aux pauvres prisonniers de la Conciergerie (60 l.), du grand Chastelet (30 l.), du petit Chastellet (30 l.), du Fort l'Evesque (30 l.), sont remplacés par un legs unique et moindre (25 l.) aux « pauvres et nécessiteux enfermés ès prisons de Sedan ».

Au commencement du XVIIe siècle un avocat homonyme du célèbre pasteur Pierre du Moulin avait plaidé devant le Parlement pour faire reconnaître à la femme du cardinal de Châtillon, conformément à des « lettres royaux », la « qualité de veuve »; mais la Chambre de l'Édit avait refusé à la demanderesse toute provision alimentaire, et donné gain de cause à une autre belle-sœur de l'amiral Coligny, veuve également, Marguerite d'Ailly. Les *Décisions catholiques* de Filleau contiennent vingt et une colonnes in-folio sur cette affaire : elle passionna l'opinion publique, comme intéressant « la règle des ecclésiastiques », « l'honnêteté publique », et même « l'état ou le renversement de toutes les familles[5] ». Ainsi s'expriment les considérants d'un arrêt du 30 juillet 1604, nonobstant lequel l'intéressée fit un an plus tard son testament de 1605, qui sans doute (elle avait déjà une soixantaine d'années, semble-t-il) n'était pas le premier.

1. Une autre grande dame protestante, Anne de Matignon, lui avait confié les mêmes fonctions par son testament de 1599 qu'a publié le *Bulletin*, 1910, p. 419.

2. Serait-ce un parent du célèbre graveur Abraham Bosse, venu de Tours à Paris « peu après 1617 » (*France prot.*, 2e éd., II, 923) ?

3. Conseiller du roi et référendaire à la chancellerie du Palais, dont *S. Dauteville* était veuve lorsqu'en 1647 elle fut enterrée au cimetière Saint-Père (*Bull.*, 1864, p. 227).

4. Minutes de Me François, 1603; *Église réf. sous H. IV*, p. 109 et *passim*.

5. *Décisions*, etc. (1664), p. 207-218.

Il fut révoqué dès 1608 par la testatrice, malade[1], qui sans doute le remplaça par un autre..., et qui sait si celui-là subsista jusqu'au texte du 13 janvier 1615, lui-même amendé par un codicille du 6 juillet? Ainsi pendant quarante-quatre ans, et jusque sur son lit de mort, les soucis pécuniaires tourmentèrent la « belle et honneste damoiselle » d'antan[2], à laquelle le clergé et des parents rapaces firent durement expier son mariage avec un cardinal; jusqu'au dernier moment elle aime à évoquer cet heureux temps de sa jeunesse par les deux qualifications qu'elle se fait donner dans tous les actes notariés : « dame d'honneur de feu Mme Margueritte de France, vivante duchesse de Berry et de Savoye; vefve de feu hault et puissant seigneur, Monseigneur Odet de Colligny ».

Jacques PANNIER.

La Baronne de Courville et la dame de Montigny sa mère
(*Fr. prot.*, 2e éd., IV, 826 et *Bull.*, 1916, 345-348).

Je suis parvenu à identifier la baronne de Courville, ainsi que la dame de Montigny, sa mère. *France prot.*, 2e éd., t. IV, col. 798, on lit, à l'article *Courcillon* que Marie, dernière fille de Louis de C., sgr. de Dangeau, avait épousé Joachim de Fromentières, sr *de Montigny*.

D'autre part, la terre de Courville, entrée dans la famille *de Billy* par suite du mariage, en 1475, de Louise de Vieuxpont, dame de la châtellenie de Courville, avec Perceval de Billy, sgr. d'Yvor et de Prunay le Gillon, fut possédée successivement par François, puis par Louis de Billy, qualifiés l'un et l'autre barons de Courville. Ce dernier fut enterré en l'église Saint-Nicolas de Courville, près de ses père et mère, après avoir testé le 23 juillet 1566.

De son union, en date du 22 février 1557, avec Felice de Rosny, il ne laissa que trois filles : Denise, Françoise et Marie. La solution de la question se trouve dans l'ouvrage de François Blanchard : *Les Présidens au mortier du Parlement de Paris*, — 1 vol. in-fol. 1647, pp. 212-213, dont je transcris la notice sur les *des Ligneris*[3].

1. Minutes de Me François, addition au n° 365 (18 août 1608). Cf. *Église réf. de Paris sous H. IV*, p. 411, n 2.

2. Ainsi la qualifie dans sa jeunesse, Brantôme. Clouet étant mort en 1572, il paraît peu probable qu'il soit l'auteur du portrait de femme assez âgée déjà, que reproduit le *Bulletin*, 1922, p. 89.

3. Mentionnés *Bulletin* 47e année, 1898, p. 633 et non cités par la *France Protestante*.

« Des Ligneris (Théodore)[1], qualifié chevalier, seigneur de la châtellenie de Chauvigny, de Fontaine la Guion en Beauce, de Beauvais en Gâtinais, d'Auneau, de Bailly en Cruyce, de Morancez, de la Motte d'Ormoy, de Saint-Priest, d'Arpentigny, etc., naquit et fut baptisé à Chauvigny le 18 avril 1553. Il fut nourry en l'aage de cinq ans à Pau en Béarn près de la personne du prince de Navarre, d'où il fut ramené en l'aage de neuf ans au chasteau d'Azay, appartenant à René des Ligneris, son cousin germain [lire *oncle*] et son curateur, lequel estoit de l'entreprise d'Amboise ; et s'estant retiré en Allemagne, le chasteau d'Azay fut assiégé mais ne put estre pris.

« De là ce jeune seigneur se voulut retirer en Poitou vers les seigneurs de Baudiment ses parens ; mais il fut arresté à Loches : et bien qu'il n'eust que neuf ou dix ans, fut interrogé à la requeste du procureur du Roy sur l'entreprise d'Amboise. Dont ayant eu advis le sieur de la Bourdaisière[2], il l'envoya quérir et le fit nourrir enfant d'honneur de Monsieur François de France, duc d'Alençon, lequel il servit depuis l'aage de quinze ans jusques à la mort en qualité de gentilhomme de sa chambre.

« Depuis, estant gouverneur pour le Roy dedans Verneuil, il y fut surpris et arresté prisonnier par ceux de la Ligue, lesquels aussi assiégèrent le chasteau de Courville, où sa femme estoit, qui fut contrainte de se rendre par composition, laquelle fut mal observée par les Ligueurs. Depuis, ayant payé rançon, il se mit au service du comte de Soissons, duquel il fut chambellan et le servit en cette qualité jusques en l'an 1607.

« Il avoit épousé le 14e jour de février l'an 1577, dès son retour d'Italie et d'Allemagne, dame *Françoise de Billy, baronne de Courville* et dame de Saint-Jean de la Forest, de Chauvigny et de Fontaine-la Guion, fille de Louis de B. chevalier, baron de Courville, seign. de Launoy et d'Yvor et de dame Félice de Rosny, dame de Radray, de Saint-Marceau, du Léart et de Bernay.

« De ce mariage sont issus six fils et quatre filles.

Nous citerons entre autres :

Jean-Baptiste des L., mort avant son père en l'âge de vingt ans.

« Louis des L., chev. bar. de Courville, chambellan du prince de Condé en 1623, lequel succéda à son père et épousa en 1616 dame Anne de Fromentières, fille aînée et principale héritière de messire Joachim de F., ch. bar. de Montigny en Dunois et de Meslay

1. Fils aîné de Jacques, seigneur de Crosne, président à mortier au parlement de Paris en 1554 et ambassadeur au concile de Trente et de Jeanne de Chalignault, dame de Crosne.

2. Jean Babou, seigneur de la Bourdaisière à qui la reine Catherine de Médicis avait donné le gouvernement de la personne et de la maison de François, duc d'Alençon, son fils Il fut capitaine de la ville et du château d'Amboise maître général de l'Artillerie, etc. P. Anselme, t. VIII, p. 180.

en Vendômois et de dame Marie de Courcillon de Dangeau, de laquelle il eut un fils mort en l'âge de deux ans et deux filles, Françoise et Renée, qu'il a laissées jeunes sous la tutelle de leur mère, ayant auparavant sa mort, vendu la terre de Courville à messire François de Béthune, comte d'Orval. »

Les mss. du cabinet des titres à la Bibl. Nationale des Chevaliers de l'Ordre de Saint-Michel N° 32 869, pages 20-21 ; nouveau d'Hozier et Dossiers bleus, fournissent quelques détails complémentaires sur Th^re^ des Ligneris, chevalier de cet ordre en 1591.

Nous y voyons qu'il « se trouva à la journée d'Anvers en 1583 et y fut fait prisonnier. Il se dévoua depuis au party de la Ligue et se soumit ensuite en 1590 au roy Henry IV, qui, assuré de la sincérité de son retour, lui donna le 8 mars une compagnie de cinquante lances pour s'être rendu, dit ce monarque, digne et capable par ses vertus et mérites d'être honoré des charges et administration de l'État ». Mais cette soumission n'était, à ce qu'il paraît, qu'apparente ; car on lit dans les remarques sur la *Satyre Ménippée* que le comte de Soissons, ayant surpris Verneuil sur les Ligneurs en 1590, y établit pour gouverneur Th^re^ des L., gentilhomme du Pays Chartrain, qui, ne faisant que de quitter la Ligue, rendit la place dès le mois d'avril de la même année à François de Rouxel, baron de Médavy, grand Ligueur. Il prit pour prétexte qu'il n'avait pas de garnison assez nombreuse pour se défendre. Son testament olographe est daté du 20 août 1626.

Armes des Ligneris : D'or au lyon de sable écartelé de gueules fretté d'or de 6 pièces[1].

R. GARRETA.

Rockefeller — Roquefeuille

Dans *l'Illustration* du 12 août 1922, p. 148, au-dessous du portrait de M. John D. Rockefeller, à quatre-vingt-trois ans, on lit : « Ce qu'un journal français peut trouver plaisir à redire, c'est que M. Rockefeller s'est toujours enorgueilli de son ascendance française. Le nom de ses ancêtres huguenots, venus chercher

1. Dans le *Bulletin*, année 1898, à la page 633, M. Lehr à propos de René de Ligneris, tué à la bataille de Dreux, ignorait quelle était sa parenté avec le « Ligneris, seigneur de Morancez, tracassé le 27 janvier 1583 et qui, rallié d'abord à la Ligue, la trahit en 1590. Il s'agit de Théodore, seigneur entre autres seigneuries, de Morancez, neveu de René, seigneur d'Azay et d'Auge élevé à la suite du roi de Navarre lequel se fit huguenot et fut tué à la bataille de Dreux en 1562, commandant la cavalerie légère du prince de Condé, sans laisser d'enfants d'Antoinnette Babou de la Bourdaisière ».

la liberté religieuse en Amérique dès le XVIIIe siècle, s'orthographiait *Roquefeuille*. La Bible de famille, pieusement conservée par la génération actuelle, porte sur ses feuillets de garde un arbre généalogique qui remonte au XIVe siècle.

« Les Rockefeller menèrent la vie modeste du fermier. Le père du futur multimilliardaire était un petit maquignon campagnard. Dès sa jeunesse John D. comme on l'appelle familièrement, se trouve mêlé à la brusque expansion de l'industrie pétrolière et constitua bientôt, avec une énergie que ses adversaires ont taxé de cruauté, le fameux trust du pétrole ou Standard Oil. Il y a une vingtaine d'années sa santé fut gravement compromise et le bruit courut qu'il offrait un million de dollars à qui lui rendrait un estomac normal. Ce fut un ouvrier jardinier qui le guérit en lui conseillant de bêcher la terre deux heures par jour ».

La première partie de cette information nous intéresse directement. Or il y a plus de dix ans que le soussigné a été requis de corroborer la tradition de la famille Rockefeller. Si l'on connaît les descendants du premier colon de ce nom établi sur les bords du Rhin à l'époque de la Révocation — on n'a pas encore pu fournir la preuve que le nom de Rockefeller est une traduction onomastique de Roquefeuille, ni surtout découvert le Français portant ce dernier nom qui s'expatria pour cause de religion. Si l'un de nos lecteurs connaît un Roquefeuil ou Roquefeuille, réfugié pour cause de religion, il nous obligera en nous le signalant.

N. W.

NÉCROLOGIE

Arthur de Cazenove. — Albert Monod. — Philippe Godet.

Le *Bulletin* a signalé (1914-15, 645) la disparition, dès le début de la guerre, du chef d'État-major de la 10e Division, **Arthur de Cazenove**. Il vient d'être cité (10 sept. 1922) à l'ordre de l'armée dans ces termes : « Magnifique officier qui, dans la journée critique du 23 septembre 1914, à Véry-sur Montfaucon, a pris le commandement d'une contre-attaque au milieu de laquelle il a, en sauvant sa division, trouvé une mort héroïque ». Comme son collègue, le regretté capitaine Rey Lescure, M. A. de Cazenove aimait notre histoire à laquelle son père avait su l'intéresser. Non seulement il collabora assidûment à notre *Bulletin* (1898, 343; —

1900, 155, 582; — 1901, 501; — 1904, 163; — 1905, 220), mais fit paraître plusieurs monographies sur le protestantisme en Languedoc, telles *La Salindringue* sous le pseudonyme de M. X. dans les *Mémoires du Club Cénévol*, 1901; — *Les campagnes de Rohan en Languedoc*, 1621-1629, Toulouse, Privat, 1903; — *Les Verriers du Languedoc* 1290-1790, sous le pseudonyme de Saint-Quirin, Montpellier, 1904, etc.

Monsieur **Albert Monod**, enlevé le 11 juillet dernier à l'âge de 45 ans, représentait dignement le protestantisme à la Faculté des Lettres de Montpellier. Ses thèses remarquées sur *les Sermons de Paul Rabaut*, et *De Pascal à Chateaubriand* (*Bull.*, 1917, 46, 381) auxquelles il faut joindre une étude pénétrante sur la *Controverse de Bossuet et de Richard Simon au sujet de la version de Trévoux* (*Revue d'histoire et de Philosophie religieuses*, 1921, laissaient pressentir une carrière brillante que cette mort a brusquement arrêtée. Tous ceux qui l'on connu regrettent la disparition prématurée de cette vive intelligence unie à un grand cœur.

Le *Bulletin* manquerait à son devoir s'il n'inscrivait ici aussi le nom de **Philippe Godet** décédé le 27 septembre, dans sa 73e année, à Neuchâtel dont toute la population lui fit, le 30 septembre, d'imposantes funérailles nationales. Philippe Godet avait le tempérament et les qualités de consciencieuse exactitude de l'historien. Elles apparaissent dans toute son œuvre littéraire qui est considérable, notamment dans son *Histoire littéraire de la Suisse romande* (*Bull.*, 1890, 161) où défilent tous les réformateurs de langue française, et dans son opuscule sur *Pierre Viret* (1892) délicat hommage à son compatriote Herminjard et à la *Correspondance des Réformateurs*. Je ne saurais oublier, lorsque je le vis pour la dernière fois à Neuchâtel, avec quelle amabilité il supprima son cours afin de permettre à ses auditeurs d'assister à ma conférence; je prie en particulier son fils Marcel, directeur de la Bibliothèque nationale à Berne, de trouver ici l'expression sincère de ma cordiale sympathie.

N. WEISS.

Le gérant : FISCHBACHER.

Paris. — Typ. PHILIPPE RENOUARD, 19, rue des Saints-Pères. — 56496.

Le plus aisé des Placements

En souscrivant aux *Bons de la Défense nationale,* on réalise le placement le plus commode, le mieux garanti et le plus avantageux. Les billets de banque qu'on prête à l'Etat sont remboursés à la date choisie d'avance et ils procurent des revenus qui augmentent sans le moindre risque le revenu des souscripteurs. Le meilleur moyen de ne pas perdre son argent ou de ne pas être tenté de le gaspiller consiste à le placer en *Bons de la Défense nationale* à trois ou six mois, ou à un an. On accomplit ainsi une œuvre de sage prévoyance et on s'assure des avantages immédiats. Les intérêts des *Bons*, payés d'avances et exonérés d'impôts, permettent de toucher à l'échéance une somme supérieure à celle qu'on a versée. En versant 95 fr. 50, vous recevrez 100 francs dans un an ; en versant 98 francs, vous recevrez 100 francs dans six mois.

HUILERIE-SAVONNERIE

ALBERT ENGUEL, SALON (Provence)

Recherche partout représentants pour visiter la clientèle coreligionnaire

5 % de remise sur les prix du tarif, à tout client se recommandant de cette revue

Expéditions franco d'HUILES à partir de 5 litres et de SAVONS à partir de 10 kilos

— *Demander nos tarifs.* —

L'Heure du Rein



A 10 h. du soir, prenez un verre d'**URODONAL**

CHEMINS DE FER PARIS-LYON-MEDITERRANEE

Service direct Paris P.-L.-M.-Béziers

Il est rappelé que la Compagnie P.-L.-M. a établi un service direct de Paris à Béziers, et retour, via Brioude-St-Flour. Ce service est actuellement assuré, dans les deux sens au moyen de deux voitures directes comportant des places de couchettes, 1re, 2e et 3e classes, avec l'horaire suivant :

Aller. — Paris P.-L.-M., dép. 20 h. 44. Clermont-Ferrand, arr. 3 h. 52. Brioude, arr. 5 h. 55. Bédarieux, arr. 14 h. 14. Lamalou-les-Bains, arr. 14 h. 18. Béziers, arr. 15 h. 23.

Retour. — Béziers, dép. 9 h. 10. Lamalou-les-Bains, dép. 9 h. 27. Bédarieux, dép. 10 h. 26. Brioude, dép. 19 h. 32. Clermont-Ferrand, dép. 21 h. 55. Paris P.-L.-M., arr. 5 h. 45.

Ce service assure de bonnes correspondances à Béziers avec Narbonne et Perpignan.



JUBOL

Régulateur de l'Intestin fixe une heure constante aux Jubolisés.

Constipation
Entérites
Migraines

Ets Chatelain, 2 r. Valenciennes Paris — fco 6'50, les 3 fco 18 fr.

Rééduque l'Intestin

Pour la **Publicité commerciale**, s'adresser à l'**Agence des Publications Protestantes**
200, rue de Rivoli, à PARIS (1er arr.). (Métro : Tuileries)

L'UNION

SIÈGE SOCIAL : 9, Place Vendôme, PARIS

Compagnie d'assurances sur

LA VIE

Entreprise privée, assujettie au contrôle de l'État, fondée en 1829

Fonds de garantie : **262 Millions**

Rentes Viagères payées annuellement : **6 Millions 1/2**

M. BOISSARIE (Joseph) O ✻, *Directeur.*

M. AUTERBE (Henri), *Sous-Directeur.*

Compagnie d'assurances contre

L'INCENDIE

fondée en 1828

Capital social : **20 Millions**

Réserves : **42 728.000**

Sinistres payés depuis l'origine de la Compagnie :

681 Millions

MM. POTTIER (A.), *Directeur.*

VINCENT (A.), *Direct.-Adjoint.*

A. WEBER et H. LEPORT, *S.-Direct.*

Compagnie d'assurances contre

LE VOL ET LES ACCIDENTS

fondée en 1909

DÉTOURNEMENTS. — DEGATS DES EAUX

BRIS DES GLACES

Capital social : **10 Millions**

M. A. POTTIER, *Directeur.*

M. A. VINCENT, *Direct.-Adjoint.*

P. CHARIOT, *Sous-Directeur.*

CONSEIL D'ADMINISTRATION DES TROIS COMPAGNIES

MM.

Dervillé (Stéphane), G.O. ✻, Président de la Cie des chemins de fer de P.-L.-M., Régent de la Banque de France, Vice-Président de la Cie Univ. du Canal mar. de Suez, ancien Président du Trib. de Commerce de la Seine, *Président.*

Mirabaud (Albert) ✻, de la Maison Mirabaud et Cie, Banquiers, Administrateur de la Compagnie des Chemins de fer de P.-L.-M., et de la Compagnie Algérienne, *Vice-Président.*

Delaunay Belleville (Robert), O. ✻, Administrateur général de la Soc. Anonyme des Etablissements Delaunay Belleville.

Jameson (Robert), ✻, de la maison Hottinguer et Cie, Banquiers, Administrateur du Comptoir d'Escompte de Paris.

MM.

Mallet (Jacques), de la maison Mallet Frères et Cie, Banquiers.

Montferrand (Marquis de) ✻, ancien Inspecteur des Finances, ancien Directeur de l'Union-Vie.

Neuflize (J. De) ✻, de la maison De Neuflize et Cie, banquiers.

Thurneyssen (Auguste), Vice-Président de la Société des Voies Ferrées des Landes et de la Banque Transatlantique.

Vernes (Félix) ✻, ✠, de la Maison Vernes et Cie, banquiers, Administrateur de la Compagnie du Chemin de fer du Nord et de la Banque Impériale Ottomane.

ASTHMATIQUES ! LA POUDRE Louis LEGRAS

calme instantanément les plus violents accès d'ASTHME, la TOUX des VIEILLES BRONCHITES, L'EMPHYSÈME et guérit progressivement. Résultats merveilleux.

La Boîte : **2 fr. 95** dans toutes pharmacies.

Vve ALFRED MARTIN-ESTRABAUD

Ancienne Maison ESTRABAUD-PUJOL

MAZAMET (Tarn)

LAINES

Spécialité de Laines à Matelas

— *Demander échantillons* —

ACCEPTE REPRÉSENTANTS

CROIX HUGUENOTES ANCIENNES

Reproductions Fac-Similé

Recommandées comme cadeaux de toutes circonstances

pour Dames et Jeunes Filles (PENDENTIFS)

Messieurs et Jeunes Gens (BRELOQUES)



CROIX DU LANGUEDOC

OR CONTROLÉ jaune mat

I. CROIX DU LANGUEDOC

XVIIIe siècle. Le plus beau spécimen connu av. col. bombée, h. 30 m/m poids 4 gr. **75.»**

II AUTRES CROIX ANCIENNES

Colombe bombée ou larme

a) haut 33 m/m poids 3gr7. **72.»**

b) haut 29 m/m poids 3 gr. **70.»**

c) haut. 26 m/m poids 2gr7. **65.»**

d) haut. 18 m/m poids 1gr9. **60.»**

ARGENT CONTROLÉ

Colombe ou larme

1. Croix du Queyras 17e siec. **12.»**

2. Croix Cévenole, h 30 m/m. **11.»**

» h 26 m/m. **10.»**

3. Croix Ancienne h. 18 m/m. **9.»**

ARGENT DORÉ

Colombe ou larme

Croix Cévenole, h. 30 m/m. **15.»**

» h. 26 m/m. **14.»**

COLLIERS

Argent forçat, long. 45 c/m. **10.»**

Argent doré, » **14.»**

Or forçat, l. 45 c/m., p. 3gr50. **70.»**

N.-B. — Ajouter 10 0/0 en plus pour la taxe de luxe.

Envoi franco contre chèque postal Paris N° 253-99 **M. STREET**, 200, Rue Rivoli PARIS (1er Ar)

BUREAU de VENTE à l'ENTRESOL et non ailleurs

SECRET DE BEAUTÉ

La beauté du teint et de la peau est, chez la femme, intimement liée à l'appareil digestif. Tous les deux ou trois jours un **GRAIN DE VALS**, avant le repas du soir, assure l'élimination des déchets de l'organisme, donne teint clair, haleine pure et santé.



PARIS. — TYP. PH. RENOUARD, 19, RUE DES SAINTS-PÈRES. — 56496.